



Le Sahel

NUMERO
10103

JEUDI
8 Avril 2021

150 FCFA

● Prestation de serment du nouveau Premier ministre devant l'Assemblée Nationale
M. Ouhoumoudou Mahamadou prend fonction

P. 5

● Au Palais de la Présidence

Le Chef de l'Etat reçoit l'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Niger



Idrissa Hamadou / ONEP

Le Chef de l'Etat Mohamed Bazoum avec l'ambassadeur américain

Le Président de la République, Chef de l'État, SE Mohamed Bazoum a accordé hier une audience à l'Ambassadeur des États Unis d'Amérique au Niger, SE Éric P. Whitaker. Le diplomate américain est venu remettre une lettre du Président américain Joe Biden au Président Mohamed Bazoum. Il était aussi question pour les deux personnalités d'échanger sur la mission "4D" (Diplomatie, Démocratie, Développement et Défense) de l'Ambassade américaine. A l' issue de l' audience, le diplomate américain a réitéré ses félicitations au tout nouveau Président du Niger pour son investiture avant de dire que son pays est fier d'avoir envoyé une délégation composée de membres de la diplomatie, du développement et de la défense notamment l'Ambassadeur Andrew Young, commandant adjoint de l'engagement civil

militaire américain pour l'Afrique, la Conseillère Principale en Développement, Mme Barbara, le Brigadier Général d'Agricole Fletcher Washington.

«J'ai transmis une lettre du Président Américain qui souligne l'importance historique de la première transition démocratique du pouvoir au Niger. SE Joe Biden a réitéré l'engagement des États Unis à poursuivre notre relation de 60 ans afin de promouvoir la prospérité, la sécurité et la démocratie au Niger», a déclaré l'Ambassadeur Éric Whitaker, ajoutant avoir brièvement échangé avec le Chef de l'Etat sur la mission "4D" de l'Ambassade américaine à savoir Diplomatie, Démocratie, Développement et Défense. L'Ambassadeur a remercié le Président Bazoum pour le rôle continu du Niger au Conseil de Sécurité des Nations Unies et au sein des missions de maintien de la Paix des Nations Unies au Mali et en République Centrafricaine. SE Éric Whitaker a réitéré l'engagement du gouvernement américain à travailler avec tous les Nigériens pour un Niger prospère.

Le diplomate américain a notamment félicité le Président Bazoum pour ses aspirations pour le Niger, comme le témoigne son discours d'investiture. «Les États Unis resteront toujours solidement engagés dans leur partenariat avec le Niger afin d'atteindre les objectifs», soutient- il.

● **Aïssa Abdoulaye Alfary**

● Ouverture de la 1^{ère} session ordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2021



Seyni Moussa / ONEP

P. 2

Communiqué du Secrétariat général du gouvernement

Un gouvernement de 33 membres formé

P. 3

● Ouverture de la 1^{ère} session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2021
«...Je vous promets de poser des actes qui auront pour finalité, la paix et la sérénité, indispensables à la poursuite résolue du chantier législatif ouvert par nos devanciers...»

Le président de l'Assemblée nationale, SE. Seini Oumarou a présidé hier matin, à l'hémicycle, Place de la Concertation à Niamey, la cérémonie officielle d'ouverture des travaux de la 1^{ère} session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2021. Cette session des lois va durer 90 jours. Dans son allocution d'ouverture des travaux, le président de l'institution a promis qu'il posera des actes qui ont pour finalité, la paix et la sérénité, indispensables à la poursuite résolue du chantier législatif ouvert par ses devanciers. Pour SE Seini Oumarou, ce chantier a pour ambition de

renforcer les armes juridiques de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit afin que le système démocratique devienne irréversible. La cérémonie s'est déroulée en présence du nouveau Premier ministre, M. Ouhoumoudou Mahamadou, des présidents des institutions de la République, d'une forte délégation des députés de la CEDEAO, des représentants du corps diplomatique accrédités au Niger et de plusieurs invités. (Lire ci-dessous l'intégralité du discours du président de l'Assemblée nationale).

Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions de la République;
 Excellences Mesdames et Messieurs les
 Ambassadeurs et Représentants des
 Organisations internationales;
 Honorables collègues Députés;
 Monsieur le Secrétaire Exécutif du Comité Interparlementaire du GS Sahel;
 Honorables Chefs traditionnels et Chefs religieux,
 Mesdames et Messieurs, distingués invités;
 De prime abord, je voudrais vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes du terrorisme, civiles et militaires.

A présent, permettez-moi de rendre grâce à Dieu, le tout puissant, le miséricordieux, maître du temps et des circonstances, qui nous permet de vivre ces moments historiques où une législature prend le relai d'une autre dans le respect des textes que les Nigériens se sont librement donnés pour organiser leur vécu et conduire leur destinée!
 Distingués invités comprenez que nous ne puissions cacher notre joie de voir cette troisième législature de la VII^{ème} République prendre son envol dans la sérénité, comme il sied dans un Etat de droit où les institutions vivent leurs vies propres, au-delà des contingences personnelles. Cette cérémonie revêt donc pour nous l'aspect particulier de la célébration de la République et de la Démocratie. C'est pourquoi, distingués invités, je voudrais, très cordialement vous remercier de vous y être associés. Je vois dans votre présence avec nous comme le vibrant témoignage de votre respect pour notre pays et ses institutions, comme un ferme soutien dans notre lutte de tous les jours pour faire du Niger une démocratie vivante respectueuse de toutes les libertés, respectueuse de l'homme et de tous ses droits.
 Merci donc aux plus hauts responsables des institutions de la République, aux dépositaires de nos valeurs sociales et religieuses ainsi qu'au corps diplomatique d'être à nos côtés comme à leurs habitudes.
 Je voudrais également, Chers collègues, Distingués invités, m'acquitter de l'agréable devoir de remercier, au nom de notre pays, les éminentes personnalités venues de très loin nous faire l'honneur de leur présence parmi nous, aujourd'hui. A tous je dis bienvenues en terre sahélienne du

Niger!
 Chers amis, nous ressentons la présence de chacun d'entre vous comme une franche réaffirmation de la qualité des liens d'amitié et de fraternité qui unissent vos pays ou institutions au Niger. Mais, au-delà de nos relations bilatérales respectives, votre présence à Niamey n'est-elle pas également le signe éclatant du caractère irréversible de l'intégration de notre sous-région, étape essentielle du chemin menant à la véritable unité africaine? Honorables députés de la CEDEAO, représentant le Président du Parlement communautaire empêché, je n'ai donc pas besoin de vous dire que vous êtes chez-vous, vous le savez déjà!
 Et vous honorables députés nigériens, je sais que vous êtes ici en raison du caractère ferme et sacré des liens multifformes qui unissent le Niger et le Nigéria, il me semble, que nos deux institutions parlementaires se doivent de se connaître davantage, afin qu'ensemble elles contribuent à insuffler un dynamisme nouveau aux relations politiques et économiques qu'entretiennent nos deux pays. Soyez donc les bienvenus à Niamey où nombre de vos compatriotes vivent et travaillent avec leurs frères nigériens dont ils partagent langues et cultures.

Distingués invités, la présente législature se distingue par l'arrivée remarquable à l'hémicycle de nombreuses femmes. Je les en félicite vivement car chacun connaît les innombrables difficultés qu'elles ont dû braver pour être élues.
 Chers collègues, je n'ai pas assez de mots pour vous remercier, à nouveau, pour la confiance que vous avez placée en moi en me confiant la direction de nos débats pour ces cinq prochaines années. Je ne pourrai vous manifester mon humble reconnaissance qu'avec les actes que je serai appelé à poser. Ces actes; je vous le promets, auront toujours pour finalité la paix et la sérénité indispensables à la poursuite résolue du chantier législatif ouvert par nos devanciers. Ce chantier, comme vous le savez, a pour première ambition de renforcer les armes juridiques de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit dans notre pays afin, qu'à jamais, le système démocratique y devienne irréversible. Dans cette optique, chers collègues, nous devons nous efforcer de faire corps avec nos compatriotes de toutes les couches socioprofessionnelles. Il nous appartiendra d'aller à eux, de les écouter, de leur restituer ce que

nous faisons en leur nom. A la suite de la législature précédente, je vous inviterai à multiplier les missions de terrain pour être en phase avec les réalités quotidiennes de notre pays, pour mieux appréhender les aspirations de nos compatriotes et rechercher avec eux les voies les meilleures pour les satisfaire.
 En matière de contrôle parlementaire, le défi consistera à faire toujours plus utile, à donner plus de vivacité à notre démocratie à travers des relations suivies avec les membres du Gouvernement. Il s'agira de respecter l'esprit de notre constitution qui rend le Gouvernement comptable devant l'Assemblée nationale. Il ne s'agira pas pour nous d'adopter une attitude purement inquisitoire mais plutôt de nous servir des moyens de contrôle les plus pédagogiques de rappeler régulièrement les membres du Gouvernement leurs devoirs de promotion de la bonne gouvernance. En matière législative, nous devons nous donner la mission de préparer les mutations socioéconomiques qui s'annoncent dans notre pays.

Comme vous le savez, ces mutations ont opportunément été mises en chantier par la mandature qui vient de s'achever sous le magistère remarquable du Président ISSOUFOU MAHAMADOU à qui, au nom de la Représentation nationale, je rends le vibrant hommage qu'il mérite pour s'être dévoué corps et âme à sa tâche de trouver le meilleur pour notre pays et surtout pour le grand mérite qu'il a eu d'avoir respecté la Constitution. En effet, on ne cessera jamais de le rappeler, c'est pour la toute première fois, au Niger, qu'un président élu succède à un autre président démocratiquement élu. Je souhaite vivement au Président sortant, SEM ISSOUFOU MAHAMADOU, de poursuivre, par d'autres moyens, son sacerdoce au profit du Niger.
 Distingués invités, vous le savez bien, la bonne Gouvernance ne dépend pas uniquement des actions du pouvoir en place. Il s'agit d'une œuvre collective qui dépend autant du citoyen de base que de tous les corps organisés qu'ils soient politiques, associatifs ou même religieux. Mais, en la matière, il faut le dire, le rôle de la majorité et de l'opposition est des plus prépondérants. Il revient à chacune des parties de jouer la partition qui est la sienne, dans le respect des institutions et des textes fondamentaux de la République. Par-dessus tout, le plus grand défi est de ramener la politique



Le Président de l'Assemblée Nationale

● Seyni Moussa / ONEP

à sa dimension primordiale qui est d'agir pour créer les conditions d'épanouissement du plus grand nombre et du progrès économique et social de notre pays.
 Il faudrait également que les agitations politiques restent fixées aux périodes consacrées par les textes. Lors que les élections sont terminées, il faut en tourner la page et se mettre au service du pays, chacun avec les capacités et les outils juridiques qui sont les siens. En un mot, il s'agit pour toutes les forces sociales et politiques de se retrouver autour de l'essentiel qui est la cohésion nationale et le développement économique et social. Il ne s'agit pas, ce faisant, de cultiver la pensée unique ou de renoncer aux principes démocratiques; il s'agit plutôt de tenir compte du contexte actuel dans lequel se trouve notre pays.
 Ce contexte c'est d'abord le fait terroriste qui s'impose à nous et menace de perdurer et pire, de prendre une tournure encore plus dangereuse en cherchant à opposer les communautés entre elles.
 Nous sommes tous interpellés, plus particulièrement l'élite politique qui ne doit avoir de cesse de prôner l'unité et la cohésion de toutes les composantes de la Nation. Dans cette occurrence les contradictions entre majorité et opposition ne peuvent que passer au second plan. En effet, lorsque la guerre sournoise que nous mène le terrorisme international se transforme en massacres gratuits d'innocentes populations, l'heure n'est plus aux joutes oratoires ou à la négation de l'adversaire politique. Il n'y a pas d'alternative à l'union sacrée pour rassurer nos vaillantes Forces de Défense et de Sécurité. Ces forces qui ont payé un lourd tribut pour la préservation de notre quiétude, méritent respect et considération de la part de tous les Nigériens. C'est le lieu pour la Représentation

nationale de les féliciter pour leur remarquable engagement patriotique. Il faut que chacun de leurs éléments, sur les différents théâtres d'opération, sache qu'il a derrière lui un pays soudé et conscient des dangers qu'il encoure. Il faut qu'il sache que son sacrifice est apprécié à sa juste valeur par tout le pays, sans aucune réserve.
 Ensuite, au-delà de l'agression terroriste, il faudra relever tous ces défis qui se déclinent en termes de lutte pour la souveraineté alimentaire, en termes de combats contre le changement climatique avec l'avancée inexorable du désert, en termes de pesanteurs sociales, en termes d'efforts pour bénéficier d'un dividende démographique, en termes d'équipement conséquent du pays, en termes de la préservation de la santé publique dans un contexte marqué par l'apparition de dangereuses pandémies. Je me répète, face à tous ces défis, la politique devra être un atout et non un boulet. Ce serait le cas si chacun des acteurs politiques se donne la mission de rassembler les Nigériens.
 A cet égard, distingués invités, la Représentation nationale, tout en félicitant chaleureusement le président MOHAMED BAZOUM pour sa brillante élection à la magistrature suprême, l'encourage et le soutient dans sa volonté de rassembler tous les acteurs politiques autour du projet de concorde nationale comme lui-même l'a solennellement proclamé lors de sa prestation de serment. Puisse-t-il trouver portes et cœurs ouverts afin que personne ne se sente écarté de l'œuvre commune de construction nationale. Pour tous les autres engagements que le président de la République a pris devant la Nation et la Communauté internationale, la Représentation nationale souhaite instamment que le Tout puissant l'aide à les tenir pour le salut de notre

● Communiqué du Secrétariat général du gouvernement

Un gouvernement de 33 membres formé

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur MOHAMED BAZOUM, sur proposition du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a signé hier 7 avril 2021, un décret portant nomination des membres du Gouvernement. Aux termes de ce décret, sont nommés :

1. Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération :
 - **Hassoumi Massoudou**
2. Ministre d'Etat à la Présidence de la République :
 - **Rhissa Ag Boula**
3. Ministre de la Défense Nationale :
 - **Alkassoum Indattou**
4. Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation :
 - **Alkache Alhada**
5. Ministre de la Formation Professionnelle :
 - **Kassoum Maman Moctar**
6. Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :
 - **Phd. Mamoudou Djibo**
7. Ministre de la Santé Publique, de la Population et des Affaires Sociales :
 - **Dr Illiassou Idi Maïnassara**
8. Ministre des Mines :
 - **Madame Ousseini Hadizatou Yacouba**
9. Ministre de la Poste et des Nouvelles Technologies de l'Information :
 - **Hassane Barazé Moussa**
10. Ministre des Transports :
 - **Oumarou Malam Alma**
11. Ministre de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes :
 - **Laouan Magagi**

12. Ministre de l'Elevage, Porte parole du Gouvernement :
 - **Tidjani Idrissa Abdoukadi**
13. Ministre de l'Equipement :
 - **Hamadou Adamou Souley**
14. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux :
 - **Dr Boubakar Hassan**
15. Ministre de la Communication, chargé des Relations avec les Institutions :
 - **Zada Mahamadou**
16. Ministre des Finances :
 - **Ahmat Jidou**
17. Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Entreprenariat des Jeunes :
 - **Gado Sabo Moctar**
18. Ministre de l'Agriculture :
 - **Dr Alamedji Abba Issa**
19. Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Assainissement :
 - **Maïzoumbou Laoual Amadou**
20. Ministre du Plan :
 - **Abdou Rabiou**
21. Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables :
 - **Mahamane Sani Mahamadou**
22. Ministre de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat :
 - **Mohamed Hamid**

23. Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire :
 - **Maman Ibrahim Mahaman**
24. Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant :
 - **Madame Allahoury Aminata Zourkaleini**
25. Ministre de l'Education Nationale :
 - **Dr Rabiou Ousman**
26. Ministre de l'Hydraulique :
 - **Adamou Mahaman**
27. Ministre de la Fonction Publique et du Travail :
 - **Madame Ataka Zaharatou Aboubacar**
28. Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification :
 - **Madame Garama Saratou Rabiou Inoussa**
29. Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale :
 - **Dr Ibrahim Boukary**
30. Ministre de la Jeunesse et du Sport :
 - **Sekou Doro Adamou**
31. Ministre déléguée auprès du Ministre des Finances chargée du Budget :
 - **Madame Gourouza Magagi Salmou**
32. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé de la Décentralisation :
 - **Dardaou Zaneidou**
33. Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat aux Affaires Etrangères et de la Coopération, chargé de l'Intégration Africaine :
 - **Youssouf Mohamed Almouctar**

● Suite de la page 2

pays et pour l'épanouissement de tous ses enfants.

Quant à nos compatriotes, je voudrais à l'orée de cette législature, leur demander d'être encore plus engagés dans la bataille du développement; d'être à l'avant-garde de la lutte pour la préservation de la démocratie et de l'Etat de droit tout en combattant le sectarisme et la division. Je voudrais surtout pouvoir compter sur eux pour continuer à défendre les valeurs de la citoyenneté. Mon souhait est qu'en la matière chacun de nos compatriotes puisse être le bon exemple pour les autres, le citoyen modèle soucieux de la préservation du bien public. Si nous voulons changer notre pays en mieux, ce ne sera que lorsque chacun d'entre nous le voudra et qu'il y contribue de façon consciente, volontariste, et désintéressée.

Comme je l'ai dit tantôt, Mes chers compatriotes, la Représentation nationale sera à vos côtés, en ville comme en zone rurale, pour vous écouter et étudier avec vous la nature des changements sociétaux indispensables au progrès de notre pays. Avec la dé-

cernie qui vient de s'écouler, le niveau de conscience citoyenne a suffisamment évolué pour que chacun de nos compatriotes comprenne et accepte les transformations individuelles et collectives qui nous permettent de faire face à tous les défis que le président de la République a pertinemment soulevés à l'occasion de sa prestation de serment.

Acceptons de bonne grâce les solutions qui nous seront proposées en matière de maîtrise démographique comme en matière de préservation des deniers publics à travers la lutte implacable contre l'impunité et la corruption.

Après tout, s'il appartient aux dirigeants d'en montrer l'exemple, le changement véritable est toujours l'œuvre des populations. Une société ne peut secréter les utiles mutations indispensables à sa transformation que lorsque le plus grand nombre le désire et travaille consciemment à cela!

La fin des mariages précoces, l'amélioration de l'accès et la qualité de l'enseignement, le respect de l'ordre et de la discipline, la fin de l'incivisme fiscal, ne resteront que de vœux pieux tant que le plus grand nombre de citoyens n'en aura pas intériorisé le bien fondé.

Le changement est donc plus en

nous que du côté de l'autorité; et si nous voulons voir autrui changer, commençons par le faire nous-mêmes d'abord. C'est la condition première pour que tous les projets que déclinent les plus hautes autorités de l'Etat deviennent ces réalités qui conduiront le Niger à l'émergence. Les potentialités que j'ai évoquées plus haut ne deviendront de véritables richesses économiques qu'à ce prix-là.

Chers collègues, j'en viens à présent à l'ordre du jour de notre session.

Celui-ci sera d'abord consacré à la finalisation de notre installation avec la mise en place de tous les organes et instances indispensables au fonctionnement de notre institution. Il s'agira notamment de l'élection des bureaux des commissions générales permanentes, de la mise en place des réseaux parlementaires et des groupes d'amitié pour promouvoir la diplomatie parlementaire.

Ensuite, comme il se doit, nous nous consacrerons à l'examen et à la ratification de toutes les ordonnances prises par le Gouvernement dans le cadre de la loi d'habilité votée par l'Assemblée nationale à la fin de la précédente session budgétaire. Après, l'ordre du jour dépendra de l'agenda gouvernemental; nous nous ferons le devoir d'examiner et de

voter tous les projets et propositions de loi qui nous seront transmis en cours de session.

L'autre partie de notre ordre du jour sera constituée de la mise en œuvre des mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale. Il vous est loisible, chers collègues d'user de chacun des mécanismes de contrôle que les textes fondamentaux mettent à votre disposition. N'hésitez surtout pas à le faire, il en va de la vitalité de notre démocratie. Ne craignez pas de déranger les ministres, c'est la règle du jeu. Ils y souscriront fort volontiers car c'est l'occasion pour eux de donner visibilité et transparence à leurs actions au service du pays.

Distingués collègues, nous consacrerons également une partie du temps de la session aux premiers contacts avec les citoyens de base à travers les missions de terrain. Ce sera l'occasion de leur décliner notre approche commune de la législature qui démarre. Nos prédécesseurs ont été les précurseurs de ces missions de terrain; je leur en sais gré car, tout comme eux, je suis convaincu que l'Assemblée nationale ne doit pas être une citadelle fermée sur elle-même mais, plutôt une institution ouverte sur le souverain primaire, le peuple nigérien dont nous détenons

le mandat pour organiser la société et préparer l'avenir de nos enfants.

Tout en rendant hommage à la législature passée et à son Président, l'honorable OUSSEINI TINNI, je vous invite, chers collègues à vous engager à faire mieux que celle-ci, je vous invite à innover toujours avec plus de hardiesse afin que l'Assemblée nationale, nourrie des aspirations légitimes de nos concitoyens et de leur volonté de progrès, devienne la vitrine de la démocratie nigérienne, le temple de la loi juste, accessible et rationnelle.

Au regard de la composition actuelle de notre Chambre, faite d'aussi éminentes personnalités qui jouissent d'excellentes renommées en maints et maints domaines, je suis sûr que nous y parviendrons. Comme je suis également sûr, chers collègues, que vous contribuerez à améliorer la qualité de l'action gouvernementale grâce à la pertinence du contrôle parlementaire que vous mettriez en œuvre. Avec cette conviction et le souhait que notre législature sera des plus exemplaires, je déclare ouverte la première session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2021.

**Vive la République
Vive le Niger
Je vous remercie.**



Marchés Publics



FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)
ETABLISSEMENT PUBLIC DE FINANCEMENT (EPF)
B.P. : 13778 NIAMEY – NIGER- TEL. +227738751

AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS 2021 DU FER

Ref. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES														
			GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Franca CFA) (4)	Accord DGCMP pour MINED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)
1	Construction et fourniture de biens matériels de siège routier	DGFER	prévision	ACR	NI	19/02/2021	26/02/2021		18/03/2021	05/04/2021	10/05/2021	13/05/2021		21/05/2021	24/05/2021	Mois à commandes	FER
			réalisation														
2	Audit financier exercice 2020	DGFER	prévision	Aus réalisation d'audit (20)	NI	12/04/2021	22/04/2021		30/04/2021	31/05/2021	04/06/2021	07/06/2021		17/06/2021	23/06/2021	25 juin	FER
			réalisation														
3	Véhicule équipé de matériel de passage mobile	DGFER	prévision	ACR	NI	02/04/2021	07/04/2021		30/04/2021	03/05/2021	10/05/2021	17/05/2021		27/05/2021	02/06/2021	45 Jours	FER
			réalisation														
4	Véhicule de messen full pack up	DGFER	prévision	DRP	PM	27/04/2021	07/05/2021		10/05/2021	20/05/2021	25/05/2021	03/06/2021		10/06/2021	21/06/2021	30 Jours	FER
			réalisation														
5	Taux de service et supportabilité	DGFER	prévision	DC	PM				18/06/2021	22/06/2021	28/06/2021	05/07/2021		06/07/2021	15/07/2021	30 jours	FER
			réalisation														
6	Travaux d'extension de la Direction Générale du FER	DGFER	prévision	DC	PM				27/06/2021	04/07/2021	04/05/2021	13/05/2021		20/05/2021	31/05/2021	30 jours	FER
			réalisation														
7	Travaux d'extension des bureaux de la DEPP	DGFER	prévision	DC	PM				10/05/2021	17/05/2021	17/05/2021	20/05/2021		02/06/2021	11/06/2021	45 jours	FER
			réalisation														
8	Travaux d'entretien des voies d'accès au centre de passage de Kori (région de Tahoua)	DGFER	prévision	DC	PM				13/07/2021	19/07/2021	23/07/2021	26/07/2021		30/07/2021	05/08/2021	30 jours	FER
			réalisation														
	Total prévision				PM												
	Total réalisation				0												

Le Directeur Général

ABDOUL RAHIMOUNE MASSAOUDOU



Marchés Publics



ADDITIF N°1 AU PLAN PRÉVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS 2021

Ref. No. (1)	Objet du marché	PRM	DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES														
			GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION				
			Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Franca CFA) (4)	Accord DGCMP pour MINED (5)	Date de l'envoi du projet de lettre à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (mois) (16)	Source de Financement (17)
1	Travaux de réparation du pont sur la RN1W au PK98+000	DA	Prévision	DC	PM												
									31/03/2021	07/04/2021	07/04/2021	16/04/2021		23/04/2021	04/05/2021	1 mois	FER

NB : DA : Directeur de l'AMODER

Signé par : Le Directeur de l'AMODER
AWALY GOUZAYE

● Prestation de serment du nouveau Premier ministre devant l'Assemblée nationale

M. Ouhoumoudou Mahamadou prend fonction

Le nouveau Premier ministre, chef du gouvernement, M. Ouhoumoudou Mahamadou a prêté serment hier sur le Livre Saint de sa confession (Le Coran), devant l'Assemblée nationale en session ordinaire, qui l'a renvoyé à l'exercice de ses fonctions. La cérémonie s'est déroulée en présence des présidents des institutions de la République, des représentants du corps diplomatique accrédités au Niger et de plusieurs invités. Cette prestation de serment intervient conformément aux dispositions de la constitution de la 7^{ème} République du Niger qui stipule que le chef du gouvernement, avant d'entrer en fonction, prêche serment sur le livre saint de sa confession devant l'Assemblée nationale.

Ainsi, suivant les dispositions de l'article 74 de la Constitution du 25 Novembre 2010, le Premier ministre a prêté serment en posant la main droite sur le Saint Coran en

prononçant la formule du serment qui suit : « Devant Dieu et devant les représentants du Peuple nigérien souverain, Nous, Ouhoumoudou Mahamadou, Premier ministre, chef du

Gouvernement, jurons solennellement sur le livre-saint :

- de respecter la Constitution que le Peuple s'est librement donnée ;
- de remplir loyalement les hautes fonctions dont nous sommes investis ;
- de respecter et défendre la forme républicaine de l'Etat ;
- de respecter et défendre les droits et libertés des citoyens ;
- de ne prendre ni cautionner aucune mesure avilissante pour la dignité humaine ;
- d'assurer la neutralité de l'administration et le respect des textes qui consacrent sa dépolitisation ;



Seini Moussa/ONEP

Le Premier Ouhoumoudou Mahamadou prêche serment devant l'Assemblée Nationale

- de travailler sans relâche au bonheur du Peuple ;
 - de nous conduire partout en fidèle et loyal serviteur du Peuple.
- En cas de parjure, que nous subissions les rigueurs de la loi Puisse

Dieu nous venir en aide ».

Ensuite, l'Assemblée nationale a pris acte de son serment et l'a renvoyé à l'exercice de ses fonctions.

● **Seini Seydou Zakaria**

● Rencontre de prise de contact au cabinet du Premier ministre

Le Chef du gouvernement appelle à l'engagement de tous pour la réussite de ses missions

Aussitôt investi dans ses nouvelles charges, le Premier ministre, Chef du gouvernement, M. Ouhoumoudou Mahamadou a pris contact avec les membres de son Cabinet, les conseillers les responsables des services rattachés à son cabinet, et le personnel administratif et technique. C'était dans une ambiance détendue que le Chef du gouvernement a reçu les félicitations et les encouragements de ses proches collaborateurs.

S'adressant à ses collaborateurs, le Chef du gouvernement M. Ouhoumoudou Mahamadou s'est réjoui de l'accueil qui lui a été réservé. Il a exprimé le souhait d'avoir de bonnes collaborations avec les uns et les autres. Il a demandé à ses collaborateurs de s'atteler à la tâche en vue de préparer la Déclaration de Politique Générale qui doit être conforme au programme de renaissance acte 3 du Président de la République, SE Mohamed Bazoum, ainsi que les grandes lignes de son discours d'investiture. Le Premier ministre a demandé l'engagement de tous pour l'atteinte des objectifs du programme de renaissance 3.

M. Ouhoumoudou Mahamadou a félicité son prédécesseur et son équipe pour

le travail abattu ayant permis d'obtenir des résultats appréciables. Parlant des attentes du Chef de l'Etat et celles des populations, le Chef du gouvernement a souligné que les cent premiers jours seront déterminants. « C'est pourquoi il est important de déployer le maximum d'efforts pour produire des résultats tangibles », a-t-il martelé.

Pour sa part le Directeur de cabinet du Premier ministre, M. Boubacar Mara a d'abord, au nom de tous, félicité le Chef du gouvernement pour sa brillante nomination avant de parler de ses qualités et de ses atouts lui permettant d'être à la hauteur de ses tâches. Il a promis de s'investir pour accompagner le chef du gouvernement dans ses nouvelles missions. « L'observance des lois et règlements sera notre boussole.



Kader Amadou/ONEP

Le Premier ministre face au personnel de son cabinet

La culture des résultats notre locomotive. Le tout en lien avec la trajectoire tra-

cée par le Président de la République, Chef de l'Etat dans son discours d'investi-

ture», a-t-il déclaré. M. Mara a dit être conscient des défis auxquels le Niger fait face et les attentes des populations. Il a réitéré la disponibilité et la loyauté de l'ensemble du personnel relevant du Cabinet du Premier ministre afin de l'accompagner dans la mise en œuvre du programme de renaissance 3 et traduire dans les faits, les promesses faites au peuple nigérien.

● **Laouali Souleymane**

● Assemblée Nationale

Le président de l'institution reçoit une délégation des parlementaires de la CEDEAO

Le Président de l'Assemblée nationale, SE Seini Oumarou a reçu, en audience hier à son cabinet, une délégation des membres de la Chambre des représentants de la République Fédérale du Nigeria et une délégation de parlementaires de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) conduite par son Vice-président, l'honorable Alhassan Ado Garba.



Seini Moussa/ONEP

Le Président de l'Assemblée Nationale et ses hôtes

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LA CROISSANCE
Dons IDA H840 et IDA D 2960-NE
Unité de Coordination du Projet

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 001/2021/AON/PRODEC



Fourniture et installation de mobiliers au profit des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier mécanique du C.F.P.P. de Niamey

PAYS : NIGER

NOM DU PROJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
COMPETENCES POUR LA CROISSANCE (PRODEC)

No Don : IDA D 2960 – NE

Date : 30 mars 2021

Nom du Marché : Fourniture et installation de mobiliers au profit
des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier mécanique du C.F.P.P.
de Niamey dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de
Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)
N° Référence : / DAON N° 001/2021/AON/PRODEC

1. La République du NIGER a reçu un Don de la Banque Mondiale
pour financer le Projet de Développement des Compétences pour la
Croissance (PRODEC), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don
pour effectuer des paiements au titre du Marché en vue de la
fourniture et l'installation de mobiliers au profit des 20 C.F.M.
des 2 C.F.J.A. et de l'atelier mécanique du C.F.P.P. de Niamey
dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Développement
des Compétences pour la Croissance (PRODEC).

2. Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques
sollicite des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires
éligibles pour exécuter le marché pour la fourniture et l'installation
de mobiliers au profit des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier de
mécatronique du C.F.P.P. de Niamey dans le cadre de la mise en
œuvre du Projet de Développement des Compétences pour la
Croissance (PRODEC) en trois (3) lots répartis comme suit :

* Lot 1 : Fourniture et installation de mobiliers au profit du
C.F.J.A. de BELANDE, des C.F.M. de KORE MAIROUA
DOGONDOUTCHI FARREY (Région de DOSSO), BALLEYARA,
MAKAOLONDI, TILLABERI (Région de TILLABERI) et NIAMEY V
(Région de NIAMEY) ainsi que l'atelier de mécatronique du
C.F.P.P. de NIAMEY;

* Lot 2 : Fourniture et installation de mobiliers au profit du
C.F.J.A. de KEGUEL, des C.F.M. de GABI, DAN GOULBI, GUIDAN
ROUMDJI (Région de MARADI), MIRRIAH, DROUM, MATAMEYE
et SASSOUMBROUM (Région de Zinder), CHETIMARI et
GOUDOUMARIA (Région de DIFFA) ;

* Lot 3 : Fourniture et installation de mobiliers au profit des CFM
d'ABERBISSINAT et d'IFEROUANE (Région d'AGADEZ) ainsi
que d'ABALAK et de KAROFANE (Région de TAHOUA).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale
en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le «
Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs
sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé
en Novembre 2017 et Août 2018 et disponibles sur
www.worldbank.org, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays
éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des
marchés.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des
informations à l'adresse ci-dessous mentionnée du lundi au jeudi de
8H 30 à 12H 30 et l'après-midi de 15H 30 à 17H et le vendredi de 8H
à 13H.

COORDONNATEUR DU PRODEC : Dr Aoula YAHAYA

Téléphone : 00 227 20 35 26 21/22

Adresse postale : BP : 11009 NIAMEY-NIGER

Coordonnées du bureau : rue OR-2 angle rue IB-77 Quartier ORTN-Issa Béri,
à 80 mètres à l'ouest de la Voix du Sahel, 2^{ème} arrondissement communal.

Adresse électronique : prodecniger@yahoo.com / prodecniger@gmail.com.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier
d'Appel d'Offres complet en Français en formulant une demande
écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non
remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. La méthode
de paiement sera au comptant.

6-Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard
le 10/05/2021 (30 jours minimum à compter de la première
publication) à 10 Heures (Heure locale). La procédure de remise
des offres par voie électronique est permise. Toute offre reçue en
retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des
représentants des soumissionnaires qui le souhaitent au Ministère
des Enseignements Professionnels et Techniques, sis à la porte
N°1588 sur le boulevard MALI BERI angle rue YN-74, ex immeuble

HCCT, à 400 mètres à l'Est de l'Hôtel de Ville du 1^{er} arrondissement
communal le même jour 10/05/2021 à 10 H 30 minutes (Heure
locale).

7-Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de
soumission d'un montant de :

✓ UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE MILLE (1 750 000)
francs CFA pour le lot 1 ;

✓ DEUX MILLIONS (2.000.000) de francs CFA pour le lot 2 ;

✓ SEPT CENT CINQUANTE MILLE (750 000) francs CFA pour le
lot 3.

sous la forme de :

- Caution bancaire en cas de dépôt par voie physique ou
- ou en cas de dépôt par voie électronique cette disposition est
sans objet ; cependant l'offre devra être accompagnée d'une
déclaration de garantie d'offre ou d'une garantie d'offre (émise
par une banque ou un organisme de garantie) conforme à la
garantie type incluse dans la Section IV, Formulaire de
soumission de l'offre.

8-Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de développement
des compétences pour la croissance (PRODEC)

Coordonnées du bureau : rue OR-2 angle rue IB-77 Quartier ORTN-
Issa Béri, à 80 mètres à l'ouest de la Voix du Sahel, 2^{ème}
arrondissement communal ;

Nom du responsable : Dr Aoula YAHAYA, Coordonnateur

Adresse postale : BP : 11009 NIAMEY

Téléphone : 00 227 20 35 26 21/22

Adresse électronique : prodecniger@yahoo.com /

prodecniger@gmail.com;

NB : Par décision motivée, l'administration se réserve le droit de ne
pas donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Chargé de l'Unité de Coordination des Programmes Education,
Coordonnateur National du PRODEC
Dr Aoula YAHAYA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES
SECRETARIAT GENERAL
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR LA CROISSANCE
Dons IDA H840 et IDA D 2960-NE
Unité de Coordination du Projet

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 002/2021/AON/PRODEC



Acquisition de matériels informatiques au profit des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier mécanique du C.F.P.P. de Niamey

PAYS : NIGER

NOM DU PROJET : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
COMPETENCES POUR LA CROISSANCE (PRODEC)

No Don : IDA D 2960 – NE

Date : 30 mars 2021

Nom du Marché : Acquisition de matériels informatiques au profit
des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier mécanique du C.F.P.P.
de Niamey dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de
Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC)
No Référence : / DAON N° 002/2021/AON/PRODEC

1. La République du NIGER a reçu un Don de la Banque Mondiale pour
financer le Projet de Développement des Compétences pour la
Croissance (PRODEC), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour
effectuer des paiements au titre du Marché en vue de l'acquisition de
matériels informatiques au profit des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de
l'atelier mécanique du C.F.P.P. de Niamey dans le cadre de la mise
en œuvre du Projet de Développement des Compétences pour la
Croissance (PRODEC).

2. Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques sollicite
des offres sous pli fermé de la part des soumissionnaires éligibles pour
exécuter le marché pour l'Acquisition de matériels informatiques au
profit des 20 C.F.M. des 2 C.F.J.A. et de l'atelier de mécatronique du
C.F.P.P. de Niamey dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de
Développement des Compétences pour la Croissance (PRODEC) en un
(1) lot unique comme suit :

Fourniture des matériels informatiques au profit des centres suivants
* du C.F.J.A. de BELANDE, des C.F.M. de KORE MAIROUA
DOGONDOUTCHI FARREY (Région de DOSSO), BALLEYARA,
MAKAOLONDI, TILLABERI (Région de TILLABERI) et NIAMEY V
(Région de NIAMEY) ainsi que l'atelier de mécatronique du C.F.P.P.
de NIAMEY;

* du C.F.J.A. de KEGUEL, des C.F.M. de GABI, DAN GOULBI,
GUIDAN ROUMDJI (Région de MARADI), MIRRIAH, DROUM,
MATAMEYE et SASSOUMBROUM (Région de Zinder), CHETIMARI et
GOUDOUMARIA (Région de DIFFA) ;

* des CFM d'ABERBISSINAT et d'IFEROUANE (Région d'AGADEZ)
ainsi que d'ABALAK et de KAROFANE (Région de TAHOUA).

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale
en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le «
Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le
Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017
et Août 2018 et disponibles sur www.worldbank.org, et ouvert à tous les
soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de
passation des marchés. La procédure sera conduite par mise en
concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle
que définie dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les
Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » de Juillet 2016,
révisé en Novembre 2017 et Août 2018 et disponibles sur
www.worldbank.org, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays
éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des
informations à l'adresse ci-dessus mentionnée du lundi au jeudi de 8H
30 à 12H 30 et l'après-midi de 15H 30 à 17H et le vendredi de 8H à 13H.

COORDONNATEUR DU PRODEC : Dr Aoula YAHAYA

Téléphone : 00 227 20 35 26 21/22

Adresse postale : BP : 11009 NIAMEY-NIGER

Coordonnées du bureau : rue OR-2 angle rue IB-77 Quartier ORTN-Issa Béri,
à 80 mètres à l'ouest de la Voix du Sahel, 2^{ème} arrondissement communal.

Adresse électronique : prodecniger@yahoo.com / prodecniger@gmail.com.

5-Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel
d'Offres complet en Français en formulant une demande écrite à
l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable
de cinquante mille (50 000) francs CFA. La méthode de paiement sera
au comptant.

6-Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le
06/05/2021 (30 jours minimum à compter de la première publication) à
10 Heures (Heure locale). La procédure de remise des offres par voie
électronique est permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les

offres seront ouvertes en présence des représentants des
soumissionnaires qui le souhaitent au Ministère des Enseignements
Professionnels et Techniques, sis à la porte N°1588 sur le boulevard MALI
BERI angle rue YN-74, ex immeuble HCCT, à 400 mètres à l'Est de l'Hôtel
de Ville du 1^{er} arrondissement communal le même jour 06/05/2021 à 10
H.30 minutes (Heure locale).

7-Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission
d'un montant de :

✓ UN MILLION CINQ CENT MILLE (1 500 000) francs C F A, sous la
forme de :

- Caution bancaire en cas de dépôt par voie physique ou

- ou en cas de dépôt par voie électronique cette disposition est sans
objet ; cependant l'offre devra être accompagnée d'une déclaration
de garantie d'offre ou d'une garantie d'offre (émise par une banque
ou un organisme de garantie) conforme à la garantie type incluse
dans la Section IV, Formulaire de soumission de l'offre.

8-Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de développement
des compétences pour la croissance (PRODEC)

Coordonnées du bureau : rue OR-2 angle rue IB-77 Quartier ORTN-Issa
Béri, à 80 mètres à l'ouest de la Voix du Sahel, 2^{ème} arrondissement
communal ;

Nom du responsable : Dr Aoula YAHAYA, Coordonnateur

Adresse postale : BP : 11009 NIAMEY

Téléphone : 00 227 20 35 26 21/22

Adresse électronique : prodecniger@yahoo.com /

prodecniger@gmail.com;

NB : Par décision motivée, l'administration se réserve le droit de ne pas
donner suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Le Chargé de l'Unité de Coordination des Programmes Education,
Coordonnateur National du PRODEC
Dr Aoula YAHAYA

Lutte contre le trafic de drogue au Niger

2,385 kg de méthamphétamine saisis par l'OCRTIS à l'aéroport international de Niamey

Lors d'un point de presse aminé, hier matin, à son siège, l'Office central de répression du trafic de drogue (OCRTIS) a présenté à la presse deux (2) saisies de méthamphétamine opérées à l'aéroport international Diiori Hamani de Niamey le 6 et le 29 mars 2021. La quantité de drogue saisie est de 2,385 kg pour une valeur marchande estimée à 26.235.000FCFA. La police et les autorités judiciaires ont saisi l'occasion pour appeler la population, une fois de plus, à la vigilance.



Le commissaire Aichatou Bako présentant la drogue saisie

Dans le point de presse qu'elle a animé, la Commissaire de police Nana Aichatou Bako a expliqué que l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) enquêtait, depuis plusieurs mois, sur les activités d'un réseau de trafic de drogue en provenance d'un pays voisin vers plusieurs destinations internationales. Cette enquête de longue haleine a permis une première saisie, le 6 mars dernier, de deux (2) cartons contenant chacun un tableau de décoration qui servait de cache à la drogue. Les 2 cartons qui sont destinés respectivement à la Nouvelle Zélande et à l'Espagne, contenaient en tout 1,02 kg de cristaux de méthamphétamine.

Suivant le même mode de dissimulation, a poursuivi la commissaire Nana Aichatou Bako, trois (3) tableaux identiques ont été ciblés et saisis le 29 mars 2021 par les agents de la Cellule aéroportuaire anti-traffics (CAAT) au fret de l'aéroport international Diiori Hamani de Niamey. La marchandise part à

porte le total des 2 saisies à 2,385 kg pour une valeur à la revente de 26.235.000FCFA. Ces saisies, a indiqué la Commissaire Nana Aichatou Bako, «démontrent une fois de plus que nos plateformes aéroportuaires continuent d'être utilisées par des trafiquants étrangers comme point de départ vers divers horizons de produits illicites, par le fret aérien notamment».

Pour sa part, le 1^{er} substitut du procureur de la République, Mme Maidawa Hadiza, a encouragé l'OCRTIS dans la lutte sans merci qu'il mène contre les trafiquants et la drogue au Niger. Elle a souligné la gravité du trafic de drogue dans le pays et a appelé les nouvelles autorités à s'engager sérieusement dans la lutte contre ce fléau. Elle a relevé les



Tableau contenant la drogue

tentatives pour transformer le Niger en une plateforme de distribution de la drogue vers d'autres destinations. «Certes, le service de lutte contre la drogue au Niger est en train de tout faire pour lutter contre la drogue. Mais l'impression que nous avons est que plus on lutte, plus la drogue émerge au Niger. Nous interpellons les nouvelles autorités qui vont être mises en place pour

réagir face à la drogue qui est en train de nous envahir», a conclu Mme Maidawa Hadiza. Les investigations menées dans le cadre de ces saisies successives de cristaux de méthamphétamine ont permis d'interpeller un individu de nationalité nigériane qui tentait de fuir le Niger, annonce la Police Nationale.

● Souleymane Yahaya

Coup de gueule

Désarmement tarifaire Ramadan pour quel impact ?

Depuis plus d'une décennie, le gouvernement nigérien procède, chaque année à l'occasion du mois de Ramadan, à un désarmement tarifaire sur certains produits de grande consommation comme le riz, le sucre, le lait, les farines et les huiles alimentaires. Une initiative qui vise à limiter la flambée des prix et permettre ainsi aux populations de se procurer ces produits de base à des prix raisonnables.

L'intention est bonne et même louable dans un pays laïc mais où 98% de la population, dit-on, est de confession musulmane. Mais, les bonnes intentions ne suffisent pas lorsqu'on a en face des acteurs pas tout à fait sérieux et honnêtes. En effet, à travers ce désarmement tarifaire, l'Etat "perd" chaque année plus d'une dizaine de milliards de FCFA de taxes et impôts qu'il aurait dû prélever sur les importations des produits de grande consommation sus cités. Malheureusement, les popula-

tions pour lesquelles l'Etat consent ces sacrifices ne profitent pas. Et pour cause, même si les gros importateurs disent éviter d'augmenter les prix, sur le marché, c'est une autre histoire, une autre réalité. A environ une semaine seulement du début de Ramadan, les prix ont commencé déjà à grimper. Les hausses les plus irrationnelles sont observées sur les légumes. A titre illustratif, le panier de tomates qui était jusqu'alors vendu entre 4000 et 5000 FCFA, a déjà atteint la barre de 8.500 FCFA. Même le sucre qui fait partie des produits pourtant objet de désarmement tarifaire augmente de prix passant de 900 ou 1000 FCFA le paquet d'1 kg à 1.200 FCFA dans certains commerces.

Et ce n'est que le début. Les choses ne feront que se compliquer pour les consommateurs, en particulier les ménages pauvres qui achètent presque tout en détail.

C'est pourquoi, dans ce contexte

de libéralisation totale où le contrôle des prix peut s'apparenter à une entrave aux activités commerciales, le gouvernement doit réfléchir à une autre méthode pour aider les ménages vulnérables pendant cette période. Sinon, le désarmement tarifaire profite beaucoup plus aux commerçants véreux et autres importateurs indécents qui profitent de ces mesures pour faire le plein de leurs entrepôts pour ensuite revendre les produits détaxés après le Ramadan. Une double perte : l'Etat s'abstient de prélever des taxes mais les populations achètent les produits plus chers. Les professions de foi des commerçants lors des rencontres avec le ministre de tutelle ne changent en rien la réalité des choses sur les marchés. La vente directe du riz et du sucre par l'Office des produits vivriers du Niger (OPVN) est une alternative certes déjà en œuvre, mais qui mérite d'être amplifiée.

● Siradji Sanda

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Unité de Coordination du Projet (UCP) de la Dorsale
Transsaharienne à fibre optique (DTS) –
Composante Niger

APPEL A CANDIDATURES

N°001/AAC/DTS/2021
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

PROJET DE LA DORSALE TRANSSAHARIENNE A FIBRE OPTIQUE (DTS)
COMPOSANTE NIGER

REFERENCES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : Prêt FAD : 2100150037243

Don FAD : 2100155034416

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-ZI-GB0-024

Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un financement de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), Composante du Niger, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le recrutement d'un consultant individuel pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la zone de Niamey qui comprend la boucle locale et liaison jusqu'à Sadoré, ainsi que les liaisons Niamey-Frontières avec le Burkina Faso et le Bénin et le Datacenter de Sadoré.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres les prestations suivantes :

★ Pour les EIE, il s'agit :

- d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux associés aux activités du projet;
- réaliser un diagnostic des milieux dans lesquels le projet va s'installer notamment l'établissement d'une situation de référence à travers l'analyse des aspects socio-économiques, culturels, climatologiques, géomorphologiques, floristiques, fauniques, hydrologiques, pédologiques et leurs relations écologiques;
- évaluer les impacts (négatifs et positifs) qui pourraient être générés par les activités du projet de la phase pré-construction, construction et à la phase exploitation ;
- proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et des mesures d'optimisation des impacts positifs à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale détaillé.

★ Les PAR devront répondre aux exigences suivantes :

- identifier chaque personne impactée aux termes des exigences de la BAD (déplacement physique, perte de ressource découlant de la perte temporaire ou définitive de foncier ou de récoltes), documenter son statut y compris son niveau de vulnérabilité socio-économique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;
- consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'Elaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son

niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès aux infrastructures sociocommunautaires notamment l'école pour les enfants des ménages à déplacer physiquement, etc.) ;

- établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant;
- assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;

concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;

produire une analyse socio-économique (sur la base d'un échantillon représentatif de PAP), qui permettra de décrire les caractéristiques socio-économiques du milieu à la lumière des impacts physiques et économiques du projet, y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;

identifier l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques pour les PAP et élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;

accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées

et c.

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique(MPTEN), invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en fournissant les informations adéquates sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans les missions comparables, les copies des diplômes légalisés, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le client, certificat de travail, etc.) à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir.

Le candidat proposera les mesures nécessaires pour la régularisation des personnes à

réinstaller et des mesures d'assistance spécifiques pour faciliter une mise en œuvre effective du PAR. Le Consultant devra satisfaire aux critères suivants :

1. être un expert environnementaliste, BAC +5, spécialisé en évaluations environnementales ou un expert en réinstallation involontaire avec au moins un niveau Bac+5 dans le domaine des sciences sociales (sociologue, socio économiste, socio-environmentaliste, économiste environnementaliste, ou un géographe, développement rural, etc.)
2. avoir une connaissance du langage des télécommunications en général, et celui de la fibre optique en particulier serait un atout.
3. Avoir au moins six (06) ans d'expérience en réinstallation involontaire.
4. Avoir réalisé au moins quatre (4) Cadre Plan de Réinstallation (CPR) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR) avec succès pour des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années ;
5. Avoir une bonne connaissance des lois et règlement de la république du Niger en matière du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique, de réinstallation ainsi que la SO 2 de la BAD, relative à la réinstallation involontaire : l'acquisition des terres, le déplacement des populations et l'indemnisation ;
6. Avoir des aptitudes et compétences à élucider les questions juridiques sur l'occupation des terres et les droits des PAP selon leur catégorie.
7. Maîtriser la langue française qui est la langue dans laquelle seront rédigés les rapports.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : 09h00 à 16h00 heure de Niamey.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 avril 2021 à 10h00, heure de Niamey, et porter expressément la mention : «Sélection d'un Consultant Individuel, pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la zone de Niamey qui comprend la boucle locale et liaison jusqu'à Sadoré, ainsi que les liaisons Niamey-Frontières avec le Burkina Faso et le Bénin et le Datacenter de Sadoré, financés par la BAD au Niger» ou transmis par mail à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet de la DTS (UCP/DTS)

A l'attention : Soumana Boubacar Hama, Coordonnateur p.i du projet DTS-Niger
Rue du MEKROU Niamey – Niger Tél : +227 20 72 76 76/+227 92 72 67 78

BP : 526 Niamey plateau

Mail : ucpdt@gmail.com avec copie à soumanabedi@gmail.com

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets à l'UCP à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Coordonnateur par intérim
SOUMANA BOUBACAR HAMA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Unité de Coordination du Projet (UCP) de la Dorsale
Transsaharienne à fibre optique (DTS) –
Composante Niger

APPEL A CANDIDATURES

N°002/DTS/2021
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

PROJET DE LA DORSALE TRANSSAHARIENNE A FIBRE OPTIQUE (DTS)
COMPOSANTE NIGER

REFERENCES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : Prêt FAD : 2100150037243

Don FAD : 2100155034416

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-ZI-GB0-024

Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un financement de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), Composante du Niger, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le recrutement de consultant individuel pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la Zone de Zinder avec les deux liaisons Zinder-Tinkim-Frontière Nigéria et Diffa-N'guigni-Frontière Tchad. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres les prestations suivantes :

★ Pour les EIE, il s'agit :

- d'identifier les enjeux environnementaux et sociaux associés aux activités du projet;
- réaliser un diagnostic des milieux dans lesquels le projet va s'installer notamment l'établissement d'une situation de référence à travers l'analyse des aspects socio-économiques, culturels, climatologiques, géomorphologiques, floristiques, fauniques, hydrologiques, pédologiques et leurs relations écologiques;
- évaluer les impacts (négatifs et positifs) qui pourraient être générés par les activités du projet de la phase pré-construction, construction et à la phase exploitation ;
- proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et des mesures d'optimisation des impacts positifs à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale détaillé.

Les PAR devront répondre aux exigences suivantes :

- identifier chaque personne impactée aux termes des exigences de la BAD (déplacement physique, perte de ressource découlant de la perte temporaire ou définitive de foncier ou de récoltes), documenter son statut y compris son niveau de vulnérabilité socio-économique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;
- consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'Elaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès

aux infrastructures sociocommunautaires notamment l'école pour les enfants des ménages à déplacer physiquement, etc.) ;

- établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant;
- assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;

concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;

produire une analyse socio-économique (sur la base d'un échantillon représentatif de PAP), qui permettra de décrire les caractéristiques socio-économiques du milieu à la lumière des impacts physiques et économiques du projet, y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;

identifier l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques pour les PAP et élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;

accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées

et c.

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique(MPTEN), invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en fournissant les informations adéquates sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans les missions comparables, les copies des diplômes légalisés, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le client, certificat de travail, etc.) à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir.

Le candidat proposera les mesures nécessaires pour la régularisation des personnes à réinstaller et des mesures d'assistance spécifiques pour faciliter une mise en œuvre effective du PAR. Le Consultant devra satisfaire aux critères suivants :

1. être un expert environnementaliste, BAC +5, spécialisé en évaluations environnementales ou un expert en réinstallation involontaire avec au moins un niveau Bac+5 dans le domaine des sciences sociales (sociologue, socio économiste, socio-environmentaliste, économiste environnementaliste, ou un géographe, développement rural, etc.)

2. avoir une connaissance du langage des télécommunications en général, et celui de la fibre optique en particulier serait un atout.

3. Avoir au moins six (06) ans d'expérience en réinstallation involontaire.

4. Avoir réalisé au moins quatre (4) Cadre Plan de Réinstallation (CPR) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR) avec succès pour des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années ;

5. Avoir une bonne connaissance des lois et règlement de la république du Niger en matière du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique, de réinstallation ainsi que la SO 2 de la BAD, relative à la réinstallation involontaire : l'acquisition des terres, le déplacement des populations et l'indemnisation ;

6. Avoir des aptitudes et compétences à élucider les questions juridiques sur l'occupation des terres et les droits des PAP selon leur catégorie.

7. Maîtriser la langue française qui est la langue dans laquelle seront rédigés les rapports.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : 09h00 à 16h00, heure de Niamey.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 avril 2021 à 10h00, heure de Niamey, et porter expressément la mention : «Sélection d'un Consultant Individuel, pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la Zone de Zinder avec les deux liaisons Zinder-Tinkim-Frontière Nigéria et Diffa-N'guigni-Frontière Tchad, financés par la BAD au Niger» ou transmis par mail à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet de la DTS (UCP/DTS)

A l'attention : Soumana Boubacar Hama, Coordonnateur p.i du projet DTS-Niger

Rue du MEKROU Niamey – Niger

Tél : +227 20 72 76 76/+227 92 72 67 78

BP : 526 Niamey plateau

Mail : ucpdt@gmail.com avec copie à soumanabedi@gmail.com

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets à l'UCP à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Coordonnateur par intérim
SOUMANA BOUBACAR HAMA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Unité de Coordination du Projet (UCP) de la Dorsale
Transsaharienne à fibre optique (DTS) –
Composante Niger

APPEL A CANDIDATURES

N°003/DTS/2021
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)



RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) ET PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR)

PROJET DE LA DORSALE TRANSSAHARIENNE A FIBRE OPTIQUE (DTS)
COMPOSANTE NIGER

REFERENCES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT : Prêt FAD : 2100150037243

Don FAD : 210015034416

N° D'IDENTIFICATION DU PROJET : P-ZI-GB0-024

Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un financement de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir le coût du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), Composante du Niger, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le recrutement de consultants individuels pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la Zone d'Arli avec la liaison Arlit-Assamaka.

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent entre autres les prestations suivantes :

Pour les EIE, il s'agit :

- identifier les enjeux environnementaux et sociaux associés aux activités du projet ;
- réaliser un diagnostic des milieux dans lesquels le projet va s'installer notamment l'établissement d'une situation de référence à travers l'analyse des aspects socioéconomiques, culturels, climatologiques, géomorphologiques, floristiques, fauniques, hydrologiques, pédologiques et leurs relations écologiques ;
- évaluer les impacts (négatifs et positifs) qui pourraient être générés par les activités du projet de la phase pré-construction, construction et à la phase exploitation ;
- proposer des mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et des mesures d'optimisation des impacts positifs à travers un Plan de Gestion Environnementale et Sociale détaillé.

Les PAR devront répondre aux exigences suivantes :

- ☐ identifier chaque personne impactée aux termes des exigences de la BAD (déplacement physique, perte de ressource découlant de la perte temporaire ou définitive de foncier ou de récoltes), documenter son statut y compris son niveau de vulnérabilité socioéconomique, échanger avec elle, évaluer de façon objective et selon des paramètres du marché (coût intégral de remplacement et de restauration) les pertes et dommages qu'elle subit, échanger avec elle et convenir d'une entente pour la compensation ;
- ☐ consulter toutes les personnes affectées par le projet (PAP) et s'assurer qu'elles ont l'opportunité de participer à toutes les étapes clés du processus d'Elaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation involontaire et de compensation ;
- ☐ déterminer avec les PAP les options de compensation les plus adaptées en fonction des impacts subis, afin de s'assurer qu'aucune personne affectée par le projet ne voit son niveau de vie diminué par le projet et aussi sur les aspects d'intérêt collectif (accès aux infrastructures sociocommunautaires notamment l'école pour les enfants des ménages à

déplacer physiquement, etc.) ;

- ☐ établir un processus de compensation équitable, transparent, efficace et rassurant ;
- ☐ assister les personnes affectées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou du moins à les rétablir, en termes réels, à leur niveau d'avant le déplacement ou à celui d'avant la mise en œuvre du projet, selon le cas le plus avantageux pour elles ;
- ☐ concevoir et exécuter les activités de réinstallation involontaire et d'indemnisation en tant que programmes de développement durable, en fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices ;
- ☐ produire une analyse socio-économique (sur la base d'un échantillon représentatif de PAP), qui permettra de décrire les caractéristiques socio-économiques du milieu à la lumière des impacts physiques et économiques du projet, y compris l'identification de l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques des PAP, pour notamment en déduire des indicateurs de base pour le suivi de la restauration de leurs qualités de vie ;
- ☐ identifier l'ensemble des impacts liés aux déplacements économiques pour les PAP et élaborer un Plan de Restauration des Moyens de Subsistance intégré dans le PAR qui répondra aux meilleures pratiques internationales ;
- ☐ accorder une attention spéciale aux besoins des personnes les plus vulnérables parmi les populations déplacées
- ☐ etc.

Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique (MPTEN), invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en fournissant les informations adéquates sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour lesdites prestations (le curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans les missions comparables, les copies des diplômes, les références de prestations similaires accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrés par le client, certificat de travail, etc.) à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement, édition octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Projet de le retenir.

Le candidat proposera les mesures nécessaires pour la régularisation des personnes à réinstaller et des mesures d'assistance spécifiques pour faciliter une mise en œuvre effective du PAR. Le Consultant devra satisfaire aux critères suivants :

1. être un expert environnementaliste, BAC +5, spécialisé en évaluations environnementales ou un expert en réinstallation involontaire avec au moins un niveau Bac+5 dans le domaine des sciences sociales (sociologue, socio économiste, socio-environnementaliste, économiste environnementaliste, ou un géographe, développement rural, etc.) ;
 2. avoir une connaissance du langage des télécommunications en général, et celui de la fibre optique en particulier serait un atout.
 3. Avoir au moins six (06) ans d'expérience en réinstallation involontaire.
 4. Avoir réalisé au moins quatre (4) Cadre Plan de Réinstallation (CPR) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR) avec succès pour des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années ;
 5. Avoir une bonne connaissance des lois et règlement de la république du Niger en matière du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique, de réinstallation ainsi que la SO 2 de la BAD, relative à la réinstallation involontaire : l'acquisition des terres, le déplacement des populations et l'indemnisation ;
 6. Avoir des aptitudes et compétences à élucider les questions juridiques sur l'occupation des terres et les droits des PAP selon leur catégorie.
 7. Maîtriser la langue française qui est la langue dans laquelle seront rédigés les rapports. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : 09h00 à 16h00, heure de Niamey.
- Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 16 avril 2021 à 10h00, heure de Niamey et porter expressément la mention : « Sélection d'un Consultant Individuel, pour les études d'impact environnemental et social (EIES) et plans d'action de réinstallation (PAR) de la Zone d'Arli avec la liaison Arlit-Assamaka, financés par la BAD au Niger » ou transmis par mail à l'adresse ci-après :

Unité de Coordination du Projet de la DTS (UCP/DTS)
A l'attention : Soumana Boubacar Hama, Coordonnateur p.i du projet DTS-Niger
Rue du MEKROU Niamey – Niger
Tél : +227 20 72 76 76 +227 92 72 67 78
BP : 526 Niamey plateau
Mail : ucpdts@gmail.com avec copie à soumanabeid@gmail.com

Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets à l'UCP à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le Coordonnateur par intérim
SOUMANA BOUBACAR HAMA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DES POSTES, DES
TELECOMMUNICATIONS
ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
Projet de la Dorsale Transsaharienne
à Fibre Optique (DTS)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES



RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE POUR LE PROJET DTS

1. Contexte

La République du Niger a reçu un financement du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir les coûts de mise en œuvre du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS), composante du Niger.

L'objectif poursuivi à travers ce projet est de contribuer à l'augmentation effective de la connectivité au niveau régional, à l'accroissement des services sous régionaux à large bande, à la réduction du coût élevé des télécommunications/TIC, à favoriser le climat des affaires dans la sous-région, à la création d'emplois sous toutes ses formes, à l'extension de la production des biens et services contribuant à la réduction de la pauvreté ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale et à la diversification de l'économie en favorisant l'émergence d'une économie numérique au Niger. Et compte utiliser une partie de ce financement pour le recrutement d'un responsable administratif et financier pour l'UCP du projet.

2. Fonction

Le Consultant occupera la fonction de Comptable au sein du projet de la Dorsale Transsaharienne à fibre optique (DTS) au Niger.

3. Dépendance hiérarchique

Le Comptable dépendra du Ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique ou de son Représentant désigné.

4. Missions tâches, et responsabilités

Sous la supervision du Responsable Administratif et Financier du Projet, le Consultant devra assurer les tâches suivantes :

- ✓ Il est chargé de la tenue de la comptabilité de l'Unité d'Exécution du Projet et est responsable de l'exécution selon la bonne gouvernance ;
- ✓ La tenue des comptes et des documents comptables du projet selon les normes réglementaires ;
- ✓ Le paiement, après autorisation de l'ordonnateur ;
- ✓ L'exécution de toutes opérations comptables des finances publiques notamment les ressources propres internes, les recouvrements des retenues TVA, ISB, etc...

- ✓ La tenue journalière de la comptabilité ainsi que la préparation des vérifications comptables relatives au projet ;
- ✓ Saisir sur le logiciel de gestion toutes les pièces justificatives dans les comptes du projet DTS ;
- ✓ Etablir mensuellement tous les documents comptables (journaux, livres, balances, etc.)
- ✓ Préparer les demandes de paiement et de retrait de fonds, ainsi que de toute la documentation nécessaire au décaissement, conformément aux directives de la BAD ;
- ✓ Tenir les comptes ainsi que les opérations préparatoires aux vérifications comptables ;
- ✓ Elaborer mensuellement les états de rapprochement des comptes bancaires du projet ;
- ✓ Analyser mensuellement les comptes du projet ;
- ✓ Suivre et analyser les opérations relatives aux comptes du projet ;
- ✓ Elaborer des états financiers ;
- ✓ Participer à l'élaboration des rapports de suivi-financier ;
- ✓ Participer à la préparation du budget des activités ;
- ✓ Procéder au classement et à l'archivage des pièces comptables ;
- ✓ Assurer la gestion des actifs du projet ;
- ✓ Suivre la liquidation des dépenses ordonnées par le coordonnateur ;
- ✓ Exécuter toutes les autres tâches qui lui sont confiées par le superviseur hiérarchique.

5. Qualifications requises

Le candidat doit posséder les qualifications, expériences et aptitudes suivantes :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (BAC+3) en comptabilité gestion ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des techniques de gestion financière en général et des règles et procédures financières des bailleurs de fonds (BAD, UE, BM, etc.) et du cycle des projets ;
- ✓ Avoir un minimum de trois (03) années d'expérience ;
- ✓ Avoir au moins une expérience en qualité de comptable dans une structure ;

- ✓ Une expérience dans des projets financés par des institutions internationales serait un atout.

6. Aptitudes professionnelles

- ✓ Bonne connaissance des pratiques de l'administration nigérienne ;
- ✓ Bonne aptitude au travail en équipe ;
- ✓ Connaissance du cadre de passation des marchés au Niger ;
- ✓ Bonne expérience écrite et orale en français, la connaissance de l'anglais serait un atout ;
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (connaissance des logiciels de traitement de textes et des tableurs, de gestion de projet).

7. Lieu, durée de la mission du comptable

Le poste est basé à Niamey avec des déplacements dans les toutes les régions du pays et, en particulier, dans les différentes zones d'exécution du projet (régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Niamey, Tillabéry et Zinder).

Les dossiers de candidatures doivent être composés d'une lettre de motivation datée et signée, d'un curriculum vitae et des copies légalisées des diplômes et attestations de travail, doivent parvenir au plus tard le 16 avril 2021 à 10h00, heure de Niamey à l'Unité de Coordination de Projet de la DTS (UCP/DTS) à l'adresse ci-dessous :

Les autres pièces constitutives du dossier telles que le casier judiciaire datant de moins de 3 mois seront fournis à la signature du contrat.

Adresse : Sis au Plateau, Rue de la Mékrou PL-7 BP : 526 Niamey -
Tél : 00227 20 72 76 76 – 00227 89 72 67 78
Mail : ucpdts@gmail.com avec copie à soumanabeid@gmail.com

Avec la mention « Candidature pour le recrutement d'un Comptable pour le Projet de la Dorsale Transsaharienne à Fibre Optique (DTS), composante Niger »

Le Coordonnateur par intérim
SOUMANA BOUBACAR HAMA

● *Entretien avec le Coordonnateur du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO) sur le thème choisi par l'UA pour 2021*

«Il s'agit, entre autres, d'inciter les décideurs politiques à accorder plus d'importance à la culture, en allant au-delà des discours et des slogans», affirme M. Komi N'Kégbé Fogâ TUBLU

Créé en 1968 à Niamey au Niger, le Centre de Recherche et de Documentation pour la Tradition Orale (CRDTO) fut intégré en 1974 dans l'organigramme de l'Organisation de l'Unité Africaine sous le nom de Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition Orale (CELHTO). Ce Bureau Spécialisé de l'Union Africaine installé à Niamey est considéré comme un des deux bras qui aident la Division de la Culture de la Commission de l'Union Africaine basée à Addis-Abeba à embrasser l'ensemble du secteur culturel africain ; le second étant l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) basée à Bamako au Mali. Dans cet entretien, le Coordonnateur du CELHTO, M. Komi N'Kégbé Fogâ TUBLU souligne la pertinence du choix du thème «Arts, culture et patrimoine : levier pour l'édification de l'Afrique que Nous Voulons » par l'UA pour l'année 2021. Il annonce les activités prévues par le CELHTO dans le cadre de la mise en œuvre de cette thématique. M. Komi N'Kégbé Fogâ TUBLU évoque aussi les divers appuis qu'apporte le CELHTO aux organisations et acteurs du domaine de la culture.

Cette année, l'Union Africaine a choisi pour thème «Arts, culture et patrimoine : levier pour l'édification de l'Afrique que Nous Voulons». Monsieur le Coordonnateur du CELHTO quelle appréciation portez-vous sur ce choix ?

Merci de me donner l'occasion d'entretenir vos lecteurs sur la thématique choisie cette année par l'UA qui est la suivante : «Arts, culture et patrimoine : levier pour l'édification de l'Afrique que Nous Voulons».

Il faut d'abord rappeler que lors de la 24^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba en Ethiopie, les 30 et 31 janvier 2015, les chefs d'Etat et de gouvernement avaient adopté l'«Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons». Ce document est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable afin de devenir une puissance mondiale à l'horizon 2063.

Dans cet Agenda, il est défini une vision et sept aspirations qui sont les piliers qui doivent soutenir cette Afrique que nous voulons. L'aspiration 5 est celle d'"une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte".

En choisissant donc le thème de cette année, l'UA entend mettre pleinement les arts, la culture et le patrimoine à contribution pour hâter l'édification de cette Afrique que

nous appelons de tous nos vœux. C'est donc un choix en parfaite adéquation avec l'Agenda 2063.

En ce qui concerne le CELHTO qui est partie prenante dans la mise en œuvre du plan d'actions de l'UA sur cet ambitieux thème, quelles sont les actions prévues ?

Pour la mise en œuvre de cette thématique, une feuille de route a été adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA. Le Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par Tradition orale (CELHTO) qui est un Bureau Spécialisé de l'UA basé à Niamey mettra en œuvre des activités parmi lesquelles : le lancement le 15 février 2021 de l'appel à contributions du numéro 7 de la Revue scientifique «Les Cahiers du CELHTO» ; le lancement le 30 mars de deux études sur les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution de conflits en Afrique centrale et de l'Est ; l'organisation le 9 avril de l'Atelier virtuel de validation des statuts du CELHTO ; le 18 avril, célébration de la Journée internationale des Monuments et des Sites en partenariat avec le Ministère nigérien en charge de la culture ; le 23 avril, Journée internationale du livre : organisation d'une journée porte ouverte du CELHTO dénommée "UN VISITEUR, UN LIVRE" ; la Présentation le 29 avril du numéro 6 de la revue scientifique du CELHTO consacré à la question de la restitution des biens culturels africains. Pen-



M. Komi N'Kégbé Fogâ TUBLU, Coordonnateur du CELHTO

dant le mois de mai, à partir du 5, il y a la célébration de la Journée du patrimoine mondial africain en partenariat avec le Fonds du patrimoine mondial africain ; le 18 mai, célébration de la Journée internationale des musées en partenariat avec le Musée National Boubou Hama de Niamey ; le 25 mai, célébration de la Journée de l'Afrique par la participation à un webinaire organisé par le Bureau UA de Bruxelles. Le 20 novembre est prévue la publication de l'étude sur les mécanismes endogènes de prévention, de gestion et de résolution des conflits en Afrique de l'ouest.

Selon vous, peut-on véritablement espérer grand-chose concernant les objectifs visés par l'UA en voulant faire des arts, de la culture et du patrimoine, un levier pour l'édification de l'Afrique, quand on sait que le secteur en question est le parent pauvre des politiques publiques dans la plupart des pays du continent ?

Il est vrai que le secteur de la culture ne bénéficie pas de toute l'attention dans les politiques publiques des États membres. Et c'est justement une des raisons qui fondent le choix de ce thème. Il s'agit, entre autres, d'inciter les décideurs politiques à accorder plus d'importance à la culture, en allant au-delà des discours et des slogans. À cet effet, l'UA a organisé, le 25 mars dernier, le deuxième forum des Ministres africains en charge de la culture, des arts et du patrimoine qui a permis de présenter aux États la note conceptuelle du thème de l'année ainsi que sa feuille de route et d'échanger sur les ac-

tivités à mettre en œuvre dans les pays.

Est-ce qu'il y aura des actions déterminantes dans les pays africains en vue de la mise en place de véritables industries culturelles et créatives pour accompagner ce regain d'attention pour le secteur de la culture dont ils semblent faire montre aujourd'hui ?

Bien évidemment. L'UA travaille ardemment à cela et dispose, à cet effet, de deux outils essentiels : la Charte de la Renaissance culturelle africaine et le plan d'action sur les industries culturelles et créatives dont la version révisée a été adoptée par les États membres le 30 mars 2021. En outre, les États ont été exhortés, durant le deuxième forum des ministres, à œuvrer pour faire des industries culturelles et créatives des leviers importants du développement.

Monsieur le Coordonnateur, au-delà de la question du thème de l'UA pour cette année, quels sont les rapports que le CELHTO entretient avec les acteurs du domaine des arts et de la culture des différents pays, à commencer par le Niger où vous êtes basé ?

Nous avons l'habitude de dire que le CELHTO est un des deux bras qui aident la Division de la Culture de la Commission de l'Union Africaine basée à Addis-Abeba à embrasser l'ensemble du secteur culturel africain ; le second bras étant l'Académie Africaine des Langues (ACALAN) basée à Bamako au Mali.

A cet effet, le CELHTO a trois cœurs de cible que sont : les institutions culturelles étatiques, les milieux universi-

taires et la société civile culturelle de l'ensemble du continent. Avec chacun d'eux, nous avons des rapports étroits de collaboration et d'accompagnement.

Par exemple, pour les institutions culturelles étatiques, nous apportons des appuis techniques et/ou financiers ; pour les milieux universitaires, nous organisons régulièrement des rencontres scientifiques permettant de faire le point sur des thématiques de recherches et nous disposons aussi d'une revue scientifique qui offre un espace de réflexion et de publication aux chercheurs. Nous avons aujourd'hui, à notre actif, environ 150 publications scientifiques. Nous offrons aussi des subventions aux jeunes chercheurs dans le cadre de leur master ou thèse.

En ce qui concerne la société civile culturelle, nous faisons des renforcements de capacités aux acteurs et donnons également des appuis techniques et/ou financiers à des manifestations culturelles.

Au Niger spécifiquement, nous avons développé des partenariats avec les ministères en charge de la culture, du tourisme, de l'enseignement supérieur et des langues nationales.

En ce qui concerne le milieu universitaire nigérien, le CELHTO a signé un accord-cadre de coopération avec quatre des huit universités publiques nigériennes et met en place divers accompagnements des filières, des laboratoires ainsi que des associations d'étudiants. Le CELHTO met aussi à la disposition des chercheurs son centre de documentation disposant de ressources énormes.

Le CELHTO est aussi partenaire technique et/ou financier de divers festivals et activités culturelles du Niger : Parole de femmes, Sahel Hip Hop et Musiques du monde, RIR à Niamey, Festival Galgajia de Mayahi, Festival de l'Air.

C'est depuis le Niger que nous rayonnons sur l'ensemble du continent.

● Entretien réalisé par Souley Moutari

● Commémoration de la journée du Pakistan

Les pakistanais célèbrent la création de leur Etat

La communauté pakistanaise au Niger a célébré, le mardi 23 mars dernier à Niamey, la journée du Pakistan. Cette journée célèbre l'unité, l'existence du Pakistan. Les activités commémoratives se sont déroulées sous la présidence de l'ambassadeur de la République Islamique du Pakistan au Niger, SE Ahmed Ali Sirohey en présence de l'invité d'honneur de la soirée, le président de la CNDH, Pr Khalid Ikri, des membres du Gouvernement, des représentants du corps diplomatique accrédités au Niger, des hommes d'affaire et de plusieurs invités.

C'est avec une récitation du Saint Coran et l'hymne national du Niger et celui du Pakistan que la fête a débuté. Dans son allocution à cette occasion, l'ambassadeur de la République Islamique du Pakistan au Niger, SE Ahmed Ali Sirohey a fait l'historique de cette date du 23 mars qui célèbre la résistance de ses ancêtres en 1940, c'est-à-dire

7ans avant l'indépendance du Pakistan. «Nous célébrons cette date, parce que c'est à cette date que les jalons de la création d'un Etat à part entière ont été posés, où tous les musulmans d'un sous continent pouvaient se retrouver pour vivre librement, paisiblement et pratiquer la religion de leur choix dans des meilleures conditions», a expliqué SE. Ahmed



L'ambassadeur Sirohey s'adressant aux invités

Ali Sirohey.

Au cours cette fête commémorative, le diplomate pakistanais a rappelé quelques progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre le Niger et le Pakistan. SE Ahmed Ali Sirohey a exprimé sa gratitude et ses remerciements à l'endroit des autori-

tés du Niger qui n'ont jamais cessé d'apporter leur soutien aux efforts que le Pakistan a toujours menés dans le cadre de la recherche d'une solution pacifique au problème du Cachemire. «Le Niger a toujours été un membre très actif, important et influent du groupe de contact de l'OCI.

Je voudrais à ce titre profiter de cette occasion pour, une fois de plus, réitérer toute ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à l'endroit des autorités de la République du Niger», a déclaré le diplomate pakistanais, avant d'annoncer quelques projets que l'ambassade du Pakistan au Niger va bientôt exécuter au profit du peuple nigérien. Il s'agit notamment de la création d'une école pour les enfants vulnérables de l'octroi de 200 bourses d'étude de la signature d'une convention avec les universités publiques du Niger, de la mise en œuvre de l'initiative école verte en collaboration avec la délégation spéciale de la ville de Niamey, etc.

● **Abdoul-Aziz Ibrahim**

● Bébé Walada dite Tantie Justine

Portrait d'une femme inclassable

L'appel des Oulémas et des évêques du Niger a eu des résonances chez Bébé Walada dite Tantie Justine : elle vient de composer une chanson pour «la paix au Niger». Installée au Niger depuis 2007, cette Togolaise née le 27 avril 1978 à Akaba Anié s'était révélée avec deux précédents albums CD : «Lonlon» ou «Amour» pressé en 2015 à Accra au Ghana en 700 exemplaires et «Cameli» ou «le temps de Dieu» sorti par la même filière en 2018-2019.

Auteur, compositeur et interprète de ses œuvres chantées en Kabyé, Français et Mina, Bébé Walada est aussi, jusqu'ici, sa propre productrice. Et pour cause : «beaucoup de producteurs que j'avais approchés voulaient des rapports avec moi avant toute chose», regrette-elle. C'est pourquoi, en cette année de grâce 2021, elle sollicite l'appui du ministère en charge de la Culture du Niger pour son album «la paix au Niger» qu'elle va décliner en Zarma et Français ; la production pourrait être précédée ou accompagnée d'une tournée nationale en solo ou en compagnie d'artistes nigériens de renom.

Mais, qui est donc Bébé Walada ? Si on vous dit qu'elle chante sur des airs Gospel, on vous aura mis dans la bonne direction pour la situer. Bébé avoue tout de go : «J'ai trop souffert». En effet, la vie n'a pas été tendre avec elle. Tombée enceinte en classe de sixième au collège, elle perd

son père, joueur de flûte et de tambour, en 1986 et sa mère, qui s'adonnait à l'élevage de cochons et de volaille, le suit dans la tombe en 2005.

Dès lors, Bébé va multiplier les expériences pour survivre. Après un mariage raté, Bébé Walada arrive au Niger et s'exerce dans divers domaines : elle s'occupe de machines à sous, devient aide menuisière à Niamey après avoir exercé dans son Togo natal comme laveuse de voitures, gardienne, vendeuse de bois dans le train allant de Blitta à Lomé.

Mais, deux atouts vont lui permettre de sortir de la misère crasse. D'abord, Bébé apprend à préparer les recettes culinaires ... arabes. Et se spécialiser dans la préparation de la sauce «gombo» qu'elle décline en trois recettes surtout que, dit-elle, le gombo a des vertus insoupçonnées. Ainsi, elle se taille une bonne réputation dans divers restos où elle sert avant d'ouvrir le sien propre non loin du pre-

mier échangeur de Niamey. «Il me faut juste les commandes des entreprises et autres services de l'Etat pour transformer l'essai», implore Bébé Walada.

Ensuite, en tant qu'ancienne de la chorale de son collège au Togo, Bébé se souvient qu'elle a une belle voix : elle s'était mise alors à composer et interpréter des chants Gospel qui ont rencontré un succès d'estime dans certains «maquis» de Niamey. Aussi, avec ses économies, elle se rend en 2015 à Accra au Ghana pour y faire presser son premier album vendu au Ghana même mais aussi au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Togo. Elle l'a produit sur fonds propres pour un montant de 1.150.000 FCFA environ. Rebelote en 2018-2019 donc avec un deuxième album fi-



Bébé Walada présentant ses œuvres

nancé grâce aux bénéfices rapportés par «Lonlon». Si «Cameli» ou «le temps de Dieu» a coûté 1.350.000 FCFA à Bébé mais n'a pas encore été lancé sur le marché, l'artiste veut que le troisième album en gestation («la paix au Niger») soit un DVD avec un clip tourné à Niamey même. En reconnaissance au pays qui lui a offert le couvert

et le gîte, sans tambour ni trompette.

Quand on voit ce charmant bout de femme d'un noir de jais dépenser autant d'énergie pour se réaliser, on a envie de l'aider à s'accomplir et à lui donner une deuxième chance dans la vie.

● **Elhadj Sani Soulé Manzo**

● Communiqué du Ministère des affaires étrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire

Condamnant la tentative de coup d'Etat au Niger

« L'Algérie condamne fermement la tentative de coup d'Etat intervenue dans la nuit du 30 au 31 mars 2021 en République du Niger, et en appelle au strict respect de la légitimité et de l'ordre constitutionnel, conformément au principe cardinal de l'Union Africaine en la matière.

L'Algérie réitère son plein soutien à la préservation de la stabilité et du bien-être du peuple frère du Niger, avec lequel elle entretient des relations historiques fondées sur l'amitié, la coopération, la solidarité et le bon voisinage».

Alger, le 31 mars 2021



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT
SOCIÉTÉ DE PATRIMOINE DES
EAUX DU NIGER

Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°001/DMA/DTL/SPEN/ 2021



1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'approbation du Plan Prévisionnel de Passation des Marchés par la DGCMP/EF en date du 11 février 2021 publié dans le journal Le Sahel Dimanche N° 1929 du 19 février 2021 et paru dans le Sigmap.

2. La Société de Patrimoine des Eaux du Niger invite les candidats remplissant les conditions requises à présenter une offre sous pli cacheté pour la **fourniture d'un (1) véhicule 4x4 tout terrain SW et trois (03) véhicules Pick up double cabine.**

3. La Société de Patrimoine des Eaux du Niger sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et la livraison des fournitures suivantes :

- Lot 1 : un (1) véhicule tout terrain SW et;
- Lot 2 : trois (03) véhicules Pick up double cabine.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 28, 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Générale de

Société de Patrimoine des Eaux du Niger tél. 20 72 22 00 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Marchés et des Achats, Tél : 20 73 43 40, du Lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.

Le délai de livraison est de **soixante (60) jours** à partir de la notification de l'Ordre de service.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : Voir les DPAO pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **deux cent mille francs (200 000 FCFA)** à la Direction Comptable et Financière (DCF). La méthode de paiement se fera en espèce, chèque certifié ou virement bancaire. Le Dossier d'Appel d'offres sera déposé au Secrétariat de la Direction Générale.

En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après la Direction Générale de Société de Patrimoine des Eaux du Niger tél. 20 73 43 40 **au plus tard le Mardi 11 mai 2021 à 10 heures 00 mn** (heure locale) et seront présentées en un (1) original et quatre (4) copies.

9. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux millions (2 000 000) FCFA par lot.**

11. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** (la période de validité des offres) à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.

12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **mardi 11 mai 2021 à 10h 30mn** dans la **salle de réunion de Société de Patrimoine des Eaux du Niger.**

Le Directeur Général/ Pi
Amadou Mamadou Sékou

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'ENERGIE
AGENCE NIGERIEENNE DE PROMOTION DE
L'ELECTRIFICATION EN MILIEU RURAL (ANPER)
PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE
PAR VOIE SOLAIRE DÉCENTRALISÉE
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PROJET : NER1019

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL



Construction de trois centrales photovoltaïques avec stockage dans les régions de Dosso et Tahoua

1. Le Gouvernement de la République du Niger a sollicité et obtenu un financement de la Banque Islamique de Développement (BIsD) pour financer le Projet d'Électrification Rurale par Voie Solaire Décentralisée, et a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de construction de trois centrales photovoltaïques avec stockage dans les régions de Dosso et Tahoua.

2. L'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER), sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la construction de ces trois centrales.

• Lot 1- Dosso :

Construction de deux centrales photovoltaïques avec stockage d'une capacité totale de 4,68 MWC dans la région de Dosso ;

• Lot 2 - Tahoua :

Construction d'une centrale photovoltaïque avec stockage d'une capacité de 4,83 MWC dans la région de Tahoua.

L'évaluation se fera par lot. L'attribution se fera par lot ou groupe de lot.

3. La procédure sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans les Directives pour l'acquisition de Biens, Travaux et Services connexes financés par la BIsD, Septembre 2018, (les « Directives »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives. Les candidats éventuels sont également invités à prendre connaissance des Clauses 1.18 à 1.21 de ces Directives concernant les règles de la BIsD portant sur les conflits d'intérêt.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Agence Nigérienne de Promotion de l'Électrification en milieu Rural (ANPER) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous du lundi au jeudi de 8h00mn à 17h30mn et le vendredi de 8h00mn à 12h30mn.

5. Le Dossier d'Appel d'offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de **200 000 Francs CFA** ou son équivalent dans une monnaie convertible. La méthode de paiement sera en espèces, par chèque certifié libellé au nom de l'Unité de Coordination du Projet ou par Western. Le dossier d'appel d'offres sera adressé par voie électronique ou récupéré à l'UCP

basée à l'ANPER.

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 26 avril 2021 à 10h00mn.** La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après la date et l'heure limites de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10h 30 mn.**

Les offres doivent être accompagnées d'une Garantie de l'offre, pour un montant de :

Lot 1- Dosso : 183 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique

Lot 2- Tahoua : 165 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique

7. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

**AGENCE NIGERIEENNE DE PROMOTION DE
L'ELECTRIFICATION EN MILIEU RURAL (ANPER)
UNITE DE GESTION DU PROJET
BP : 11577 Niamey-Niger
Tél : 20 35 01 73**

Email : shamidine12@gmail.com avec copie à rabotassiou73@gmail.com et iyahaya89@yahoo.fr.



SOCIETE NIGERIEENNE D'ELECTRICITE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DU POLE DEVELOPPEMENT
PROJET D'INTERCONNEXION NIGERIA/NIGEBENIN/BURKINA FASO
DON FAD : NO 2100155036218 / PRET FAD: N 02100150038698 / UE/AFIF: 5110155000151 /
FAT : 5900150001801 - P- ZI-FAO-119

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 001 / DPD / ER-WAPP / 2021

(SERVICES DE CONSULTANTS)

ASSISTANCE À LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION RURALE

1. Le Gouvernement de la République du Niger a obtenu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du Volet Electrification Rurale du Projet d'Interconnexion Electrique 330 kV Nigeria-Niger-Bénin-Burkina Faso. Ce financement est rétrocedé à la NIGELEC qui a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour financer le contrat de Services de consultants pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale sur le parcours de la ligne d'interconnexion en territoire national.
2. Les prestations du Consultant comprennent la direction de la supervision de l'exécution des marchés des travaux, l'ordonnancement, la coordination et les contrôles, les essais et réception au cours de la fabrication des équipements, la surveillance des travaux sur les sites, la coordination et la supervision des essais de réception et de mise en service et l'assistance pendant la durée de la garantie qui est de **douze (12) mois** à compter de la date de réception provisoire des ouvrages.
3. La Société Nigérienne d'Electricité — NIGELEC, invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants » de la Banque Africaine de Développement (édition 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse <http://www.afdb.org>.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **de 8 heures à 17 heures 30 minutes du lundi au jeudi et de 8 heures à 13 heures les vendredis**.
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus **au plus tard le 21 avril 2021 à 17 heures 30 minutes** (heure locale) et porter expressément la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale dans le cadre de la Dorsale Nord du WAPP** ».

SOCIETE NIGERIEENNE D' ELECTRICITE - NIGELEC
Coordination des Projets / Rond Point Maurice Delens
Attention de : Coordonnateur des Projets BAD
Numéro de téléphone : +227 20 75 20 98 et +227 90 82 31 99
Numéro de télécopie : +227 20 72 32 88
Adresse électronique : ousman8mamadou@gmail.com

HALID ALHASSANE



Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° N°006/2021/OPVN/RAS



République du Niger
Office des Produits
Vivriers du Niger
OPVN

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés parus dans « Le Sahel » quotidien n°1923 du 08 Janvier 2021.

2. L'OPVN dispose des fonds sur la dotation budgétaire de l'Etat, afin de financer la reconstitution de la Réserve Alimentaire Stratégique (RAS), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds au titre de l'Appel d'Offres N°006/2021/OPVN/RAS dont les paiements seront effectués au niveau du Trésor.

3. L'OPVN sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la **livraison de 17 285 tonnes de céréales réparties en six (06) lots**.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics aux articles 29 et 30 du code des marchés publics et des délégations de service public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics de l'OPVN et prendre connaissance des documents d'appel d'offres entre 10 heures et 16 heures (du lundi au jeudi) et de 10 heures à 12 heures le vendredi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont : (Voir les DPAO pour les informations détaillées).

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet

ou le retirer à titre onéreux sur présentation du reçu de versement de la Sonibank d'une somme non remboursable de **deux cent mille (200 000) FCFA**.

A cet effet, une autorisation de versement sur le compte approprié sera retirée auprès de la Cellule de Passation des Marchés Publics.

8. Les offres devront parvenir ou être remises à l'adresse suivante : **Cellule de Passation des Marchés Publics OPVN au plus tard le lundi 19 avril 2021 à 09 heures**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.


9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **2%** de la valeur de soumission.

10. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifiées au point 18.1 des IC et aux DPAO.

11. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **lundi 19 avril 2021 à 09 heures 30 minutes** dans la **salle de réunion du siège de l'OPVN**.

Par décision motivée, l'Office des Produits Vivriers du Niger se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OPVN
Elh Alhousseini IKTAM



Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 2021/ 011/DGRR/DMP-DSP



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES ROUTES RURALES
DIRECTION DES ETUDES TECHNIQUES

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publics de l'année 2021 du Ministère de l'Équipement, publié dans le journal Le Sahel No1927 du 05 Février 2021.

2. Les travaux seront financés sur le budget National du Niger en vue de la **construction et/réhabilitation de la route rurale Abalak-Azey-Koulki : 100 Km dans la région de Tahoua** :

3. Le Secrétaire Général sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles disposant de la troisième (3ème) catégorie ou plus en Bâtiment et Travaux Publics et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : construction et/réhabilitation de la route rurale Abalak-Azey-Koulki : 100 Km dans la région de Tahoua. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Générale des Routes Rurales – Direction des Etudes Techniques** BP : 403 quartier YANTALA – NIAMEY ; Tél : +227 20 35 02 68 / 96 99 78 42 Fax : 20-72-21-71, et prendre connaissance des documents de l'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public BP 403 Place Nelson Mandela - NIAMEY** Tél. : 20-72-22-09 ; Fax : 20 72 21 71, du **Lundi au Jeudi de 08heures à 17heures et le vendredi de 8heures à 12heures30mn**.

5. Les exigences en matière de qualifications : [liste des conditions d'ordre technique, financier, légal et autre(s)] sont détaillées dans les Données

Particuliers de l'Appel d'Offres (DPAO) jointes dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Équipement, sur présentation d'un reçu après versement d'une somme non remboursable de : **Cent Cinquante Mille Francs CFA (150 000 FCFA) au compte N° 251 110 18611/63 de la SONIBANK** Ouvert au nom du FER.


7. Les offres devront être remises à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Équipement au plus tard le Mercredi 12 /05/2021 à 10 heures** heure locale. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à la **Direction Générale des Routes Rurales à 10 heures 30 minutes** heure locale dans la **salle de réunion**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
Cent Vingt millions de FCFA (120 000 000) FCFA

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt jours (120 Jours)** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié dans le DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.


Le Secrétaire Général
ABDOULAYE OUMA AHMET



Marchés Publics

AVIS D'APPEL D'OFFRES

N° 2021/ 012/DGRR/DMP-DSP



REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DES ROUTES RURALES
DIRECTION DES ETUDES TECHNIQUES

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publics de l'année 2021 du Ministère de l'Équipement, complété par l'additif N° 02 publiés dans le journal Le Sahel No10097 du 29 Mars 2021.

2. Les travaux seront financés sur le budget National du Niger en vue de la **construction/réhabilitation la route rurale Kolo-Dantiandou-Hamdallaye 95 Km dans la région de Tillabéri en deux lots** :

Lot1: Seberli-Kouré 34 Km;
Lot2 : Kouré -Dantiandou -Hamdallaye 61 Km.

3. Le Ministère de l'Équipement sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles disposant de la troisième (3ème) catégorie en Bâtiment et Travaux Publics et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : construction/réhabilitation de 95 Km de routes rurales dans la région de Tillabéri. La passation du marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction Générale des Routes Rurales – Direction des Etudes Techniques** BP : 403 quartier YANTALA – NIAMEY ; Tél : +227 20 35 02 68 / 96 99 78 42 Fax : 20-72-21-71, et prendre connaissance des documents de l'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public BP 403 Place Nelson Mandela - NIAMEY** Tél. : 20-72-22-09 ; Fax : 20 72 21 71, du **Lundi au Jeudi de 08heures à 17heures et le vendredi de 8heures à 12heures30mn**.

5. Les exigences en matière de qualifications : [liste des conditions d'ordre technique, financier, légal et autre(s)] sont détaillées dans les Données Particuliers de l'Appel

d'Offres (DPAO) jointes dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer auprès de la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Équipement, sur présentation d'un reçu après versement d'une somme non remboursable de : **cent cinquante mille Francs CFA (150 000 FCFA) au compte N° 251 110 18611/63 de la SONIBANK** Ouvert au nom du FER.

7. Les offres devront être remises à la **Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du Ministère de l'Équipement au plus tard le Mercredi 21/04/2021 à 10 heures** heure locale. L'ouverture des plis aura lieu le **même jour à la Direction Générale des Routes Rurales à 10 heures 30 minutes** heure locale dans la **salle de réunion**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :
Lot 1: Quarante Millions (40 000 000) de FCFA
Lot 2: Quatre Vingt Millions (80 000 000) de FCFA

Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de **cent vingt jours (120 jours)** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié dans le DPAO.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

Le Secrétaire Général
ABDOULAYE OUMA AHMET



Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
SECRETARIAT GENERAL

Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public

PLAN PREVISIONNEL ANNUEL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS 2021

DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES																	DONNEES BUDGETAIRES			
Ref N° (1)	Objet du marché	PRM	Prévision/Réalisation	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES					EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			CODE BUDGETAIRE		
				Mode de passation du marché (3)	Montant Estimatif (Francs CFA) et en HTVA (4)	Accord DGCMP pour MNEI (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)	Imputation budgétaire (17)	
1	Production de l'annuaire statistique du MESRI	SG	Prévision Réalisation	DRP	PM		23/03/2021	01/04/2021		02/04/2021	09/04/2021	12/04/2021	21/04/2021		28/04/2021	07/05/2021	01 mois	FCSE	110 01 01 01	
2	Acquisition de matériels informatique et de reprographie	SG	Prévision Réalisation	DC	PM					08/03/2021	12/03/2021	12/03/2021	23/03/2021		30/03/2021	08/04/2021	01 mois	FCSE	110 04 53 01	
COÛT TOTAL				0																

NB : les montants sont en Hors Taxes sur la Valeur Ajoutée
FCSE : Fonds Commun Sectoriel de l'Education

M. MOUSSA SALEY

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Agriculture
et de l'Elevage
Projet Régional d'Appui au
Pastoralisme au Sahel
(PRAPS)

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

N° 01 /MAG/EL/SG/PRAPS-NE/2021
(PROCÉDURE À ENVELOPPE UNIQUE)

PAYS : République du Niger

MAITRE D'OEUVRE : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage/Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

N° Crédit : 5651-NE.

Nom du Marché: Travaux de construction d'un marché à bétail à Say dans la région de Tillabéri

N° identification : AAO N°01/MAGE/EL/PRAPS/NE/2021.

1. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement pour financer le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS), et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements éligibles au titre du Marchés des Travaux de construction d'un marché à bétail à Say dans la région de Tillabéri.

2. L'Unité de Coordination du PRAPS sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles pour exécuter les Travaux de construction d'un marché à bétail de regroupement à Say dans la région de Tillabéri.

Les travaux sont constitués en un (1) lot unique ainsi qu'il suit :

Lot 1 : Travaux dans la région de Tillabéri (construction d'un marché à bétail à Say)

Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois.

3. La procédure d'appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'appel d'offres spécifiées dans les Directives relatives à la passation des marchés

financés par les prêts de la BIRD ou les crédits de l'AID, janvier 2011 révisées en juillet 2014 ; elle est ouverte à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité, tels que définis dans les Directives.

4. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du PRAPS-Niger et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à ci-dessous tous les jours ouvrables de 09 heures à 16 heures, heures locales.

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres complet en français à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) F CFA. La méthode de paiement sera par espèces.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 10 mai 2021 à 10h00mn. La procédure de remise des offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute offre reçue en retard sera rejetée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent dans la salle de réunion de l'Unité de Coordination du PRAPS le 10 mai 2021 à 10h30mn.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de l'offre d'un montant de deux (2) millions de francs CFA

8. Les exigences en matière de qualifications sont :
• Justifier au moins de deux (2) expériences en travaux de nature et de taille similaires à ceux de l'appel d'offres au cours des cinq (05) dernières années, informations détaillées des travaux en cours et des engagements contractuels ; nom et coordonnées des clients pouvant

fournir des renseignements relatifs à ces marchés,

• Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de construction d'un montant supérieur ou égale au montant de son offre, au cours des trois (03) dernières années (de 2017 à 2019) ;

• Avoir le Personnel clé qualifié (conformément aux exigences du DAO) ;

• Disposer d'un lot minimum de matériels et équipements essentiels pour l'exécution des travaux tel que défini dans la clause 5.5 (c) de la Fiche des données de l'appel d'offres,

• Disposer de liquidité ou de facilités bancaires nettes d'autres engagements contractuels :

- **Ligne de crédit d'un montant de cent (100) millions de francs CFA**

Une marge de préférence ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

9. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

**Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
Unité de Coordination du Projet
Quartier Francophonie Niamey BP : 12 946 Niamey
Tél. (227) 20 32 54 56
Niamey, République du Niger**

10. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres, c'est-à-dire jusqu'au 10 Aout 2021.

**LE SECRETAIRE GENERAL
DIAMOITOU GUESSIBO BOUKARI**

Étude de Maître BOUBACAR ISSA
Notaire, Niamey, 351, rue du Sénégal
Téléphone : 20.73.89.01
E-mail : boubacar.issa@vahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte reçu le 15 février 2021 par le Notaire soussigné, il a été constitué une société dont les caractéristiques suivent :

Dénomination : SOCIETE NIGERIEENNE D'ASSURANCES SONAS SA'A

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet :

- Courtage et souscription d'assurances;
- Placement et suivi des risques/
- Sélection des assureurs et réassureurs spécialisés sur les risques concernés ;
- Négociation des meilleures garanties au meilleur prix ;
- Rédaction et émission des contrats ;
- Editions d'attestations, avenants, etc.
- Suivi comptable
- Etude et ajustement des garanties en fonction de l'évolution du risque.
- Gestion de la clientèle
- Police de base ;
- Avenants de renouvellement, de résiliation, de régularisation etc.
- Gestion des sinistres
- Assister le client et/ou le représenter ;
- Estimation du préjudice subi et une implication totale devant conduire à une indemnisation conforme aux dispositions contractuelles.

Siège social : Niamey, Quartier Foulani Kouara, 1601, Rue FK-99 **Durée :** 99 ans à compter du 04 mars 2021.

Capital : Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100 souscrites et libérées en numéraire.

Gérant : Monsieur Ibrahim MOUSSA ZOUMA.

Dépôt légal : Une expédition contenant l'acte constitutif et les statuts a été déposée le 04 mars 2021 au Greffe du Tribunal de Commerce de Niamey où la société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Niamey le même jour sous le numéro **NE-N1M-01-2021-B12-00099**.

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE VINGT-QUATRE DECEMBRE
ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postale:11.167, Tel:20.74 12 64, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A)

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle F l'ilot 13923 sise à Niamey du **Lotissement EXT ROUTE KONGOU GOROU** au nom de **Mr YAYE MODI**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postale: 11.167, Tel:20.74 1264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis le **NOTAIRE Maître SOULEYMAN GARBA**

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'Etude de Maître DIOUF HABIBOU de la perte de l'acte de cession, sis à Ballayara, objet de la **parcelle I**, de l'ilot 186, **lotissement ROUTE WINDITAN (EXTENSION ZONE RESIDENTIEL)**, au nom de **Monsieur AKINE ATTA II ELH ATTAAH**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître DIOUF HABIBOU, Notaire à la résidence de Niamey (République du Niger), Quartier Nouveau Marché, 13, Rue de la Côte d'Ivoire, BP : 13 737, Tél. : +227 90.50.55.75, E-mail : info_notaire@notaire-diouf.com, ou à la direction des affaires domaniales de la mairie de Ballayara.

POUR Avis le Notaire, **Maître DIOUF HABIBOU**

AVIS DE PERTE

Il est donné avis de perte du **Titre Foncier n°8969 du Niger** au nom de **Monsieur DAOUDA AMADOU**.
Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude de Maître HACHIMOU Jamila MOUSSA, Notaire à la résidence de Tahoua ou au service de la conservation foncière des Domaines à Niamey.

Pour avis Maître **HACHIMOU Jamila MOUSSA, Notaire**

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE TRENTE UN MARS
ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite postale : 1 1.167, Tel : 20.74 1 2 64, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A)

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la **parcelle J l'ilot 11310** sise à Niamey du **Lotissement KALLEY PLATEAU** au nom de **Mr IBRAHIM HAMIDOU**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postale: 11.167, Tel : 20.74 1 2 64 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis le **NOTAIRE Maître SOULEYMAN GARBA**

REPUBLIQUE DU NIGER
AGENCE NATIONALE
POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION
PROJET VILLAGES INTELLIGENTS
POUR LA CROISSANCE DES ZONES
RURALES ET L'INCLUSION NUMERIQUE

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 006/2021/PVI/UGP

Recrutement d'un Consultant Individuel pour préparer les Termes de référence (Mission d'Appui administratif, technique et juridique) pour le compte du Projet Villages Intelligents.

1. Introduction

Le gouvernement du Niger a obtenu un don et un crédit de la Banque mondiale/IDA pour le financement d'un projet d'appui à la mise en œuvre du programme « Villages Intelligents », et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le recrutement d'un Consultant Individuel pour préparer les Termes de référence (Mission d'Appui administratif, technique et juridique) pour le compte du Projet Villages Intelligents. Les objectifs de développement du Projet sont l'accès aux services de téléphonie mobile large bande et l'apport de services financiers numériques dans les zones rurales sous-desservies du Niger.

2. Objectifs de la mission

Les interventions du Consultant consisteront à fournir une expertise administrative, technique et juridique aux activités de la Composante 4 « **Gestion du projet et renforcement des capacités des parties prenantes** ».

De manière plus spécifique le Consultant devra à chaque fois que de besoin :

- En étroite collaboration avec les Spécialistes sectoriels de l'Unité de Gestion du Projet (UGP), apporter une expertise à la conception et la rédaction des Termes de Références, rapports périodiques et divers documents administratifs entrant dans le cadre des activités du Projet PVI.
- Fournir un appui technique aux processus de recrutement et de sélection des Consultants, firmes et ressources humaines du Projet
- Assister l'UGP et le Comité de Pilotage pour toutes autres tâches en rapport avec l'objet de la mission.

3. Profil du Consultant

Les compétences requises sont les suivantes :

- Être diplômé(e)s de l'enseignement supérieur (Bac +5) en gestion de projets, ingénieur en TIC, Economie ;
- Avoir des connaissances pertinentes dans les domaines

d'intervention du projet (Inclusion Financière, environnement institutionnel et juridique des TIC's au Niger et CEDEAO)

- Avoir une excellente capacité de rédaction en français et une bonne connaissance de l'Anglais (écrit/oral)
- Avoir 10 années d'expériences avec les projets de développement notamment la Banque Mondiale ;
- Faire preuve d'une excellente capacité de conception, d'organisation et de planification des activités nécessaires à l'atteinte des résultats ;
- Capacité à favoriser le travail en équipe et à intégrer des équipes multidisciplinaires
- Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques notamment MS Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)

4. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera composé des pièces suivantes :

- Un curriculum vitae, daté et signé mettant en évidence les aptitudes du candidat, son expérience et indiquant les contacts de trois (03) personnes de référence professionnelle
- Une photocopie légalisée d'une pièce d'identité valide;
- Les photocopies légalisées du ou des diplômes d'Enseignement Supérieur (post-BAC) et attestations de formations en rapport avec le poste.

5. Procédure et Méthode de sélection :

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels (CI) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018. Les candidats présélectionnés après la phase analyse des cv passeront un entretien.

6. Procédure de recrutement – Lieu d'affectation

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures qui permettra d'établir une liste restreinte d'au moins trois (3) candidats répondant aux qualifications et aptitudes exigées.

- **Lieu d'affectation :** Niamey
 - **Durée du contrat :** Le contrat sera conclu pour une durée d'un (01) an à compter de la signature.
 - **Rémunération :** Selon la durée homme/jour des missions évaluée sur une base mensuelle
 - **Prise de service :** Dès approbation des résultats du recrutement par la Banque Mondiale.
- Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h

Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées, expédiées ou envoyées par courriel électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à 10 heures** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant Individuel pour préparer les Termes de référence (mission d'Appui administratif, technique et juridique) pour le compte du Projet Villages Intelligents.** »

Le Projet se réserve le droit de demander au besoin les preuves des documents fournis dans le cadre de la candidature, lors de l'évaluation

Adresse :

**Projet Villages Intelligents pour la Croissance Rurale et l'Inclusion Numérique (PVI) -
Unité de Gestion du Projet (UGP) Sis l'angle Pharmacie
3 Août – Dar – Es-Salaam – 200 m après l'Union
Européenne / BP : 11968 – Tél : 90 72 24 02
Email : pvi-bm.recrutements@ansi.ne**

REPUBLIQUE DU NIGER
AGENCE NATIONALE
POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION
PROJET VILLAGES INTELLIGENTS POUR LA
CROISSANCE DES ZONES RURALES ET
L'INCLUSION NUMÉRIQUE

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 007/2021/PVI/UGP

Recrutement d'un Consultant Individuel pour une Etude sur le partage d'infrastructures et le Roaming National au Niger

1. Introduction

Le gouvernement du Niger a obtenu un don et un crédit de la Banque mondiale/IDA pour le financement d'un projet d'appui à la mise en œuvre du programme « Villages Intelligents », et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le recrutement d'un Consultant pour une Mission d'Appui administratif, technique et juridique. Les objectifs de développement du Projet sont l'accès aux services de téléphonie mobile large bande et l'apport de services financiers numériques dans les zones rurales sous-desservies du Niger.

2. Objectifs de la mission

L'efficacité en matière d'économie des réseaux implique la non-duplication des ressources essentielles, notamment les infrastructures passives et actives. Au Niger, la Loi 2018-45 portant réglementation des télécommunications fixe en ses Articles 37 et 38 les conditions d'interconnexion des réseaux, et l'Article 6 traite des missions de l'ARCEP mentionnant que cette institution doit s'assurer que les opérateurs offrent le service de Roaming National à ceux qui en font la demande. Par ailleurs, le Décret 2012-527/PRN/MC/NTI du 06 Décembre 2012 fixe les modalités pratiques d'application des règles et principes du partage des infrastructures (PI) de télécommunications.

L'objectif général de la mission objet des présents Termes de référence porte sur l'Etude détaillée du partage d'infrastructure et du Roaming National (RN) au Niger et la formulation de propositions concrètes pour favoriser l'expansion des réseaux de télécommunication en particulier dans les zones rurales.

Le Consultant devra :

- Faire un état des lieux des infrastructures de réseaux de télécommunications (offrant des services ouverts au public)
- Etablir la situation actuelle (diagnostic) du niveau de partage d'infrastructures (passives et actives) notamment dans les zones rurales
- Explorer la faisabilité du Partage des Infrastructures de transport et distribution d'Energie Electrique et de pétrole, Eau et proposer les modalités techniques et réglementaires le cas échéant, notamment dans les zones rurales
- Identifier les facteurs limitatifs du PI (passif et actif)
- Présenter les dispositions réglementaires encadrant le PI au niveau de l'espace communautaire (UEMOA, CEDEAO)
- Formuler des recommandations pour améliorer les dispositions du PI en s'inspirant des « Best Practices » et des textes (Lois, Directives, Décrets d'application) en vigueur au Niger.
- Faire un état des lieux des dispositions légales et réglementaires encadrant le RN au Niger et dans l'espace communautaire (CEDEAO, UEMOA)
- Etablir le diagnostic de l'état actuel du RN au Niger et expliquer les déterminants qui expliquent la situation actuelle
- Identifier les exigences techniques liées à l'implémentation du RN pour les différents services (Voix, SMS, Données)
- Proposer des modalités pratiques (notamment tarifaires sur le trafic de gros, harmonisation des tarifs de détail, critères de choix de réseaux, qualité de service) pour encadrer la mise en œuvre efficace de l'itinérance au profit des usagers notamment les zones rurales
- A partir d'une relecture des dispositions réglementaires

et juridiques portant sur les communications électroniques au Niger et des meilleures pratiques, proposer des aménagements ou textes permettant d'inciter le secteur privé à investir dans les infrastructures de télécommunications.

I. Livrables - Calendrier d'exécution

Le Consultant exécutera la mission dans un délai global de douze (12) semaines comme ci-dessous :

- Une note de cadrage méthodologique, démontrant la compréhension de la mission et précisant le chronogramme des tâches ; ce rapport sera remis dans un délai d'un (1) semaine après la signature du contrat.
- Il sera validé par l'autorité contractante dans un délai de sept (7) jours.
- Un rapport provisoire dans un délai de huit (8) semaines après validation de la note de cadrage.
- L'organisation d'un atelier de restitution à Niamey au cours duquel le Consultant présent physiquement présentera le résultat de ses travaux. Cet Atelier auquel participeront l'ANSI, l'ARCEP, le MPTEN, les Opérateurs de réseaux, les Towerco, etc. formulera des recommandations et avis pertinents qui devront être pris en compte par le Consultant. Cet Atelier devra se tenir au plus tard 1 semaine après la remise du rapport provisoire.
- Un rapport final, au plus tard une (1) semaine après l'Atelier de restitution.

Les rapports provisoire et final doivent être rédigés en langue française et transmis sur support papier en cinq (5) exemplaires, reliés au format A4 et en version électronique (format fichier Word).

(NB : Les jours et semaines ici sont calendaires).

II. Méthodologie

Le Consultant précisera les méthodes de travail et les moyens retenus pour la réalisation de sa mission. La méthodologie de travail préconisée consiste à revoir les dispositions juridiques et réglementaires sur le PI et le RN au Niger, dans l'espace communautaire et les pratiques envisagées par les instances internationales (ARTAO, GSMA, UIT, etc.)

Le Consultant devra également s'entretenir avec les principaux acteurs (MPTEN, ARCEP, ANSI, Opérateurs nationaux et privés, Sociétés d'Energie et d'Eau, etc.) pour établir un diagnostic de la situation au Niger en vue de formuler des recommandations d'amélioration pour créer un environnement favorable à l'investissement privé dans les infrastructures de télécommunications au Niger.

III. Profil du Consultant

Le Consultant Individuel devra avoir le profil suivant :

- Qualifications

Ingénieur en télécommunications (BAC+5), Economiste-Gestionnaire spécialisé en télécommunications (BAC+6)

- Expérience professionnelle

Quinze (15) ans d'expérience professionnelle dont au moins 10 ans comme charge d'études principal (ou

Expérience équivalente).

Excellente connaissance de l'environnement institutionnel et juridique des télécommunications au Niger

Avoir réalisé au cours des (5) cinq dernières années au moins 2 (deux) missions similaires à la présente Etude au Niger ou dans la sous-région (UEMOA, CEDEAO).

IV. Méthode de sélection

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels (CI) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018. Les candidats présélectionnés après la phase analyse des cv passeront un entretien.

V. Composition du dossier de candidature

Le dossier doit comporter les pièces ci-dessous :

- 1 Lettre de présentation (1 page)
- 1 CV rédigé en Français (3 pages au maximum) mettant en évidence les expériences du candidat en rapport avec les Termes de référence
- Copies légalisées des diplômes et attestations
- 3 références professionnelles
- 1 copie légalisée de la carte d'identité valide

3. Procédure de recrutement – Lieu d'affectation

Le recrutement sera effectué par appel à candidatures qui permettra d'établir une liste restreinte d'au moins trois (3) candidats répondant aux qualifications et aptitudes exigées.

- **Lieu d'affectation** : Niamey
- **Durée du contrat** : Le contrat sera conclu pour une durée d'un (01) an à compter de la signature.
- **Rémunération** : Selon la durée homme/jour des missions évaluée sur une base mensuelle
- **Prise de service** : Dès approbation des résultats du recrutement par la Banque Mondiale.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h**

Les manifestations d'intérêts rédigées en français doivent être déposées, expédiées ou envoyées par courriel électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous **au plus tard le vendredi 30 avril 2021 à 10 heures** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un Consultant pour une mission d'appui administratif, technique et juridique** »

Le Projet se réserve le droit de demander au besoin les preuves des documents fournis dans le cadre de la candidature, lors de l'évaluation

Adresse :

Projet Villages Intelligents pour la Croissance Rurale et l'Inclusion Numérique (PVI) - Unité de Gestion du Projet (UGP) Sis l'angle Pharmacie 3 Août – Dar – Es-Salaam – 200 m après l'Union Européenne BP : 11968 – Tél : 90 72 24 02
Email : pvi-bm.recrutements@ansi.ne

● Bénin/Nigeria**Les deux pays veulent mettre en place une zone de libre-échange en vue de dynamiser leur coopération économique**

Les gouvernements béninois et nigérien ont engagé des négociations en vue de la conclusion d'un traité de libre-échange pour promouvoir la mise en place et le respect de nouvelles règles de coopération économique afin de dynamiser des échanges entre les deux pays, révèle un document gouvernemental sur le développement du Bénin.

Selon ce même document élaboré par la présidence béninoise et consulté ce lundi par Xinhua à Cotonou, les mesures envisagées pour aboutir à la conclusion de ce traité de libre-échange entre les deux pays comprennent notamment, la libre circulation effective des personnes et des biens entre les deux Etats voisins ; la mise au point d'une liste de produits dont l'importation sera réglementée par les deux pays et l'encouragement de partenariats entre les entrepreneurs des deux pays. Outre ces mesures, les dirigeants politiques de ces deux Etats voi-

sins envisagent également pour la réalisation de leurs ambitions de coopérations économiques, la mise en place d'un conseil bénino-nigérien pour les affaires en vue de l'émergence de coentreprises dans divers secteurs de l'économie, du développement de marchés frontaliers, de la délocalisation réciproque des entreprises.

En fin, les autorités politiques des deux pays, pensent aussi, assurer la régulation de cette zone de libre-échange par un comité mixte de coopération qui sera l'organe politique en charge de la fixation des règles de coopération et de

l'arbitrage des différends économiques. Depuis 1970, la coopération entre le Bénin et le Nigeria ne cesse de

se renforcer. Elle repose sur plusieurs dizaines d'actes juridiques allant de la coopération de l'assistance mutuelle, jusqu'aux accords

de coopération politique, économique, scientifique, technique, sécuritaire et culturelle.

(Xinhua)

● Nigeria

Au moins 50 morts dans une probable épidémie de choléra

Au moins 50 personnes ont perdu la vie lors d'une probable épidémie de choléra qui s'est déclarée cette année en plusieurs endroits du Nigeria, ont confirmé mardi les autorités. Le fléau est présent dans huit Etats à travers tout le pays (Nasarawa, Sokoto, Kogi, Bayelsa, Gombe, Zamfara, Delta et Benue), a précisé le Centre nigérien de contrôle des maladies (NCDC).

"En date du 28 mars, 1.746 cas suspects, dont 50 décès, soit un taux de létalité de 2,9%, ont été signalés", a confié le directeur général du NCDC, Chikwe Ihekweazu, à des journalistes à Abuja. Cette maladie épidémique contagieuse qui, dans sa forme la plus

virulente, peut entraîner une diarrhée hydroélectrolytique mortelle est endémique au Nigeria. Ce pays a ainsi connu plus de 16.000 cas en 2018, selon le NCDC.

Le choléra frappe d'ordinaire lors de la saison des pluies et le plus souvent dans les zones victimes

de mauvais assainissement, de surpopulation, d'eau impropre et où la défécation en plein air est une pratique courante.

Celle-ci est appelée à disparaître d'ici 2025 conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, si l'on en croit un décret signé en novembre 2019 par le président Muhammadu Buhari. Ce dernier a aussi appelé à se battre pour l'approvisionnement en eau et son assainissement.

(Xinhua)

● Congo-Brazzaville**Sassou Nguesso définitivement élu président pour un quatrième mandat**

A 77 ans, Denis Sassou Nguesso a été définitivement élu président du Congo-Brazzaville pour un quatrième mandat, selon un arrêt de la Cour constitutionnelle qui a jugé "irrecevables" les recours d'opposants appelant à l'annulation du scrutin.

Pendant la campagne électorale, M. Sassou Nguesso, qui a passé 36 ans au pouvoir à la tête de régimes autoritaires dans ce petit pays d'Afrique centrale, a placé en tête de ses priorités la paix, la jeunesse, et le développement de l'agriculture pour sortir du tout-pétrole et de la dépendance aux importations.

"Sur les résultats définitifs de l'élection (...) la Cour constitutionnelle a procédé aux rectifications et ajustements nécessaires. Est déclaré élu le candidat Denis Sassou Nguesso qui, à l'occasion du scrutin présidentiel, a recueilli 88,40%", a déclaré Auguste Iloki, président de la plus haute instance judiciaire du pays. "Les recours en annulation et de report de l'élection présidentielle" présentés par Mathias Dzon, Jean-Jacques Serge Yhombi Opango et Christian Mozoma sont jugés "irrecevables", a-t-il ajouté : "Les demandes d'annulation et de report de l'élection ne sont pas fondées". Fin mars, ces opposants avaient déposé des re-

cours contre la réélection écrasante dès le premier tour de M. Sassou Nguesso qui était crédité de 88,57% des suffrages, selon les résultats provisoires. "C'est quasiment la même chose. C'est limpide, c'est un plébiscite", s'est réjoui Me Emmanuel Oko, avocat du président Sassou Nguesso.

Sa réélection a été marquée par le décès de son principal opposant Guy-Brice Parfait Kolélas, victime d'une forme sévère du Covid-19. Proclamé deuxième avec un peu plus de 7% des voix, Guy-Brice Parfait Kolélas est décédé au lendemain du scrutin lors de son transfert médical en France. "Nous nous inclinons devant le résultat de la Cour constitutionnelle, mais nous pensons que le problème reste entier. Comment peut-on proclamer les résultats de Guy-Brice Parfait Kolélas qui, décédé, perd sa personnalité juridique", s'est étonné Me Jean-Philippe Esseau, avocat de M. Yhombi Opango. La participation s'est établie à 67,55%.

Le président Sassou Nguesso va pouvoir prê-

ter serment dans les prochains jours pour un quatrième mandat de cinq ans. Il va faire face à plusieurs défis, au nombre desquels la lutte contre le chômage qui touche la majorité de la population, notamment les jeunes. L'accès à l'eau potable et à l'électricité reste en tête des préoccupations de la population congolaise, avec un exode rural croissant.

Le pays doit diversifier son économie restée

longtemps dépendante du pétrole. Il peine à débiter une deuxième tranche de financement dans le cadre d'un accord conclu en 2019 avec le Fonds monétaire international (FMI), assorti de près d'une cinquantaine de mesures.

M. Sassou Nguesso est arrivé au pouvoir en 1979 sous le règne du parti unique, après avoir évincé Jacques Joachim Yhombi Opango, un militaire originaire de la Cuvette (Nord)

comme lui. Il avait perdu la première élection pluraliste organisée en 1992 avant de reconquérir le pouvoir par les armes en 1997 grâce à l'appui des troupes angolaises. Sa dernière réélection, en 2016, avec 60% des voix, avait été violemment contestée, à l'issue d'une campagne bien plus disputée que celle de 2021.

(AFP)

● Burkina Faso**Le bilan de l'attaque dans l'est passe à neuf morts, dont trois gendarmes**

Le bilan de l'embuscade tendue lundi contre des membres des forces de défense et de sécurité burkinabè et leurs supplétifs à Tanwalbougou (est) est passé de sept à neuf morts, à savoir trois gendarmes et six volontaires, a annoncé un responsable du gouvernement de Fada N'Gourma, dont dépend Tanwalbougou, sous couvert d'anonymat.

L'attaque a également fait au moins sept blessés, transportés dans un premier temps vers le centre de santé de Fada N'Gourma, selon son maire, Jean-Claude Louari. Deux blessés graves ont par la suite été transportés mardi à Ouagadougou, la capitale.

Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie aux attaques terroristes qui ont fait de nombreuses victimes et des milliers de déplacés. Ces attaques sont récurrentes dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et de l'Est, ainsi que dans l'ouest du pays.

Une attaque menée le 1er avril à Dablo dans la région du Centre-Nord, avait provoqué la mort d'au moins six Volontaires pour la défense de la patrie (VDP), une milice auxiliaire du gouvernement engagée dans la lutte contre les terroristes, avec qui des combats les opposent régulièrement.

(Xinhua)



Marchés Publics

République du Niger
 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
 PROJET P2RS

PLAN DE PASSATION DE MARCHES DU P2RS

PROJET P2RS-A4.885			DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES P2RS														
Ref. No. (1)	Objet du marché	PRM	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES				EVALUATION DES OFFRES				EXECUTION			
			Mode de passation du marché (5)	Montant Estimatif (Francs CFA) (4)	Accord DCCMPEF pour MNED (3)	Date de l'envoi du projet de DAO au CMIPEF (6)	Date de réception avis de CMIPEF (7)	Date d'invitation à soumission (8)	Date ouverture des offres (9)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis du CMIPEF (12)	Date de signature du contrat (14)	Date d'exécution (16)	Source de Financement (17)			
213	Services agricoles au profit des ANA et des sites marchands dans le cadre du plan intégré de réponse aux populations	SO	prévision	ACN	FM	21/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
214	Équipement des centres de santé et des MLC saines	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
215	Acquisition 25 sacs D'ORCOUR	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
216	Développement de PPP pour la fourniture d'équipement aux CP (Acquisition d'équipement aux CP)	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
217	Acquisition de 12 motos (OGKS) pour l'équipement des équipes	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
218	Création des points vétérinaires	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
218	Diffusion des technologies agricoles en matière de maladies (Achat services professionnels)	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
220	Appui au laboratoire de techniques alternatives de l'élevage en matière, équipements et aménagement de la salle	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
221	Appui à la création de banque de semences au niveau des centres de santé (fourniture de la semence sélectionnée)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
222	Achat des services vétérinaires pour conservation des poissons	SO	prévision	DRP	FM	25/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
223	Acquisition d'équipements de riz en valeur (Charrue, semoir, motoculteur, etc.)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
224	Appui à l'opération des plateformes multi-services (acquisition des machines) (CMT NIGER)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
225	Maintenance des bureaux et équipements informatiques et logiciels au profit des comités agricoles et CEMEPRES (CMT NIGER)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
226	Réalisation de deux algues de protection contre les inondations dans les communes de Régence et Matorouba	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
227	Réalisation de deux algues de protection et de rétention des eaux dans la ville de Lige	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
228	Réalisation des travaux contractés de travaux de pose Tasse hydrologique	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
229	Aménagement hydrologique (perméables rigides) pour la petite organisation des sites (CMT NIGER)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
230	Création des structures rurales (travaux de fourniture des matériaux) (CMT NIGER)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
231	Travaux d'aménagement de zones de santé en centre de santé intégré (CMT NIGER)	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
232	Travaux d'aménagement de zones de santé (au niveau de 14 sites dans cinq (5) communes d'intervention) (Admission, Travaux, Réhabilitation, Régence et Fatick)	SO	prévision	ACN	FM	18/03/2021	17/03/2021	18/03/2021	26/03/2021	12/05/2021	21/05/2021		28/05/2021	07/06/2021	deux (2) mois	FAD	
233	Aménagement des points vétérinaires	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
TOTAL TRAVAUX																	
TOTAL TRAVAUX																	
234	Assistance Technique	SI	prévision	SO	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021	18/06/21	14/06/2021		deux (2) mois	FAD	
235	Enquête pour une évaluation 2019	SO	prévision	O	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
236	Enquête pour une évaluation 2020	SO	prévision	O	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
237	Enquête pour une évaluation 2021	SO	prévision	O	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
238	Divers services et formations (CMT NIGER)	SI	prévision	SO	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	BN	
242	Recrutement d'un opérateur (CMT) pour la mise en œuvre de diverses prestations de services (Santé, vulgarisation des résultats de recherche, promotion de technologies innovantes, diffusion des messages par des radios communales, etc.)	SI	prévision	SO	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
244	Rapport d'avancement	SI	prévision	O	FM	22/03/2021	31/03/2021	02/04/2021	03/05/2021	06/05/2021	18/05/2021		25/05/2021	03/06/2021	deux (2) mois	FAD	
Total Prévision																	
Coût total prévision																	
Coût total réalisation																	
Ecart prévision et réalisation																	
ASSISTANCE HUMANITAIRE D'URGENCE EN FAVEUR DES POPULATIONS AFFECTEES PAR LES INONDATIONS																	
PROJET P2RS																	
245	Acquisition de services de maintenance	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	17/03/2021	18/03/2021	19/04/2021	22/04/2021	03/05/2021		09/05/2021	18/05/2021	deux (2) mois	FAD	
246	Aide non-croisée (matériel, fournitures, etc.)	SO	prévision	DRP	FM	22/03/2021	16/03/2021	16/03/2021	26/03/2021	29/03/2021	07/04/2021		14/04/2021	23/04/2021	deux (2) mois	FAD	
247	Achat des produits de l'élevage	SO	prévision	ACN	FM	22/03/2021	17/03/2021	18/03/2021	19/04/2021	22/04/2021	03/05/2021		09/05/2021	18/05/2021	deux (2) mois	FAD	
Coût total prévision																	
Coût total réalisation																	



REPUBLIQUE DU NIGER
UNIVERSITE DE TAHOUA
APPEL A CANDIDATURES

N°03 /IUT/ SCAIG/SCAF/ SG/21

L'Université de Tahoua cherche pour recrutement immédiat un (01) Enseignant Technologue pour l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), titulaire d'un Bac + 5 ans (DEA, DESS, Master, Ingénieur) dans la spécialité suivante :

*** un (1) Enseignant technologue en finance comptabilité :**

Missions :

L'Enseignant Technologue a non seulement, une mission pédagogique en participant à la formation et à l'encadrement des étudiants, mais aussi une mission d'innovation à travers des productions scientifiques et des travaux pratiques.

Profil :

Un (1) poste d'Enseignant Technologue en finance comptabilité :

- ✓ Bac + 5 ans en Finance Comptabilité Contrôle;
- ✓ avoir des connaissances solides en comptabilité générale, Comptabilité approfondie, Comptabilité des sociétés et des groupes;
- ✓ avoir une bonne maîtrise des logiciels comptables ;
- ✓ avoir au moins trois (03) années d'expérience dans un cabinet d'expertise ou dans une Banque;
- ✓ avoir deux (02) ans d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur, professionnel et universitaire ;
- ✓ être disponible immédiatement.

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le vendredi 23 avril 2021 à 18

heures délai de rigueur au secrétariat du recruteur ou au service central des affaires intérieures et générales de l'université de tahoua.

Composition des dossiers :

- ✓ une demande manuscrite timbrée adressée au Recteur de l'Université de Tahoua ;
- ✓ une copie légalisée d'extrait d'acte de naissance ou jugement suppléti ;
- ✓ une copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- ✓ un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- ✓ un certificat médical datant de moins de trois (3) mois ;
- ✓ une copie légalisée des diplômes ou attestations des diplômes (Bac, Licence, Maîtrise, DEA ou DESS, Master, Ingénieur) ;
- ✓ un curriculum vitae certifié sincère et exact;
- ✓ le ou les certificats de travail qui attestent l'expérience du candidat ;
- ✓ deux(2) photos d'identité.
- ✓ une lettre de motivation ;
- ✓ un engagement de disponibilité et de résidence à Tahoua en cas de recrutement.

Les frais de dépôt sont fixés à **10 000 F** par dossier (non remboursables).

Tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

NB : avant son recrutement l'enseignant technologue sera soumis à un contrôle médical par le médecin de l'Université de Tahoua pour s'assurer de sa capacité à enseigner.

Pr MAHAMANE ADDO

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE TRENTE UN MARS

ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite postale : 1 1.167, Tel : 20.74 1 2 64, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A)

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession de la parcelle J l'ilot 11310 sise à Niamey du Lotissement KALLEY PLATEAU au nom de Mr IBRAHIM HAMIDOU.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite Postale: 11.167, Tel : 20.74 1 2 64 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis le NOTAIRE Maître SOULEYMANE GARBA

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT UN ET LE VINGT DEUX FEVRIER

PAR-DEVANT Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratou, Notaire à la résidence de Niamey, Rue du Ghana, face immeuble Chatou Maouri, BP : 10427, (République du Niger), soussignée,

Je soussigné : Avis est donné par l'Etude de Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratou, Notaire à Niamey BP : 10427, Tél. 91-16-71-30, de la perte de l'acte de cession objet de la parcelle N°C, de l'ilot N°292, d'une superficie de Cinq Cents (500) mètres carrés sis à Niamey, du lotissement Extension SD 2011, appartenant à Monsieur ADAMOU GUIDERE.

Toute personne qui l'aurait retrouvé est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée

LE NOTAIRE

Maître MAMOUDOU HASSANE Houreratou

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE VINGT CINQ FEVRIER

ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1264, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A)

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession formant la parcelle N° F sise à Niamey, de l'ilot N°36765, du lotissement SAGA PLATEAU au nom de Monsieur OUMAROU HASSANE BARKIRE.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis, LE NOTAIRE Maître Souleymane GARBA

AVIS DE PERTE

L'AN DEUX MILLE VINGT-UN ET LE VINGT-UN JANVIER

ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite Postal: 11.167, Tel: 20.74 1264, (non loin de TOUTELECOM NIGER S.A)

Il est donné avis, de la perte des actes de cession des parcelles N° A, B, C, D et E sise à Niamey de l'ilot N° 29149 du Lotissement GAY KOIRA PLATEAU au nom de Mr : GARBA HAROUNA.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à L'ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damerougou, Boite Postal: 1 1.167, Tel: 20.74 1264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Pour Avis, LE NOTAIRE Maître Souleymane GARBA

AVIS DE PERTE

Avis est donné par Maître OUMARA MAMADOU, Notaire à Niamey, B.P : 11.716-Tel : 20.73.27.56, Immeuble ALFATA OULD MOHAMED, Avenue de TAREWA, de la perte de l'acte de cession d'immeuble non bâti objet de la parcelle N de l'ilot 8922 du Lotissement Kobontafa d'une Superficie de Six cents (600) mètres carrés au nom de Monsieur Toussaint Arouna Alloké.

Toute personne qui l'aurait retrouvé ou qui le détiendrait pour une cause quelconque est priée de bien vouloir le déposer à l'Etude du Notaire ci-dessus indiqué ou au service des Affaires Domaniales de la Communauté urbaine de Niamey.

LE NOTAIRE Maître OUMARA MAMADOU

INCROYABLE MAIS VRAI
Témoignage d'une collision avec un sanglier, il ignore la victime et emporte la carcasse

Une automobiliste a percuté ce mardi matin un sanglier sur une route près de Plasnes (Eure). Après la collision, un homme arrivé sur place en camionnette s'est emparé du cadavre de l'animal et a quitté les lieux sans se préoccuper de la conductrice, rapporte L'Éveil Normand. La victime se rendait à son travail vers 6 heures du matin quand le sanglier a fait irruption devant son véhicule. L'incident a choqué la conductrice, qui a aussi été blessée. Plusieurs autres conducteurs se sont arrêtés pour s'assurer qu'elle allait bien. L'automobiliste a été prise en charge par les secours et a reçu des soins au bras dans un centre hospitalier. Quant à l'individu qui s'est saisi du sanglier mort et l'a chargé dans son véhicule avant de repartir, il n'a pas été identifié. Les témoins étaient tellement surpris de son comportement que personne n'a relevé le numéro d'immatriculation de sa camionnette. L'inconnu a non seulement ignoré délibérément l'état de la conductrice impliquée dans l'accident, mais il s'est également rendu coupable du délit de ramassage d'animal sauvage sans en informer les autorités.

20minutes.fr

H O R O S C O P E

<p>BELIER 21 mars - 19 avril</p> <p>Laissez-vous entraîner par votre imagination. Mercure rendra les natifs vivant en couple bien plus romantiques que d'habitude.</p>	<p>TAUREAU 20 avril - 20 mai</p> <p>Un vent de douceur souffle sur votre journée. Si vous êtes libre, vous vivrez des heures délicieuses auprès d'une séduisante personne.</p>	<p>GÉMEAUX 21 mai - 21 juin</p> <p>L'amour est le coeur de vos pensées. L'influence de Mercure dans votre secteur d'amour indique que, quels que soient votre emploi du temps.</p>	<p>CANCER 22 juin - 22 juillet</p> <p>Célibataires, Vénus fera vibrer toutes les fibres de votre coeur, et l'amour grandira durant cette journée.</p>
<p>LION 23 juillet - 21 août</p> <p>Soyez vigilant. Il est fort possible qu'un rival cherche à provoquer des tensions dans votre ménage. Mais ces crises seront vite surmontées.</p>	<p>VIERGE 22 août - 21 sept.</p> <p>La chance vous sourira ! Placé sous l'influence de Jupiter, la planète de la chance, vous aurez droit à une vie amoureuse très sereine, surtout.</p>	<p>BALANCE 22 sept. - 21 oct.</p> <p>Pour les célibataires, le climat amoureux sera à la fois explosif et tendre, sous l'effet des influx de la planète Uranus.</p>	<p>SCORPION 22 oct. - 21 nov.</p> <p>Ce sont les questions matérielles qui passeront au premier plan concernant votre vie à deux. Si vous êtes sur le point de vous installer.</p>
<p>SAGITTAIRE 22 nov. - 21 dec.</p> <p>Célibataire, ne tournez pas en rond. Les astres vous concoctent un coup de foudre, qui vous frappera quand vous ne vous y attendrez pas.</p>	<p>CAPRICORNE 22 dec. - 20 janvier</p> <p>Vous serez très enclin à la jalousie. Vous allez devoir vous surveiller du coin de l'oeil, sinon votre possessivité à l'égard de votre partenaire.</p>	<p>VERSEAU 21 janv. - 18 fevrier</p> <p>Marre de la vie à deux ? On notera aujourd'hui une tendance générale à la négligence et à l'irresponsabilité dans les relations conjugales.</p>	<p>POISSONS 19 fev. - 20 mars</p> <p>Célibataire, cette journée s'annonce ensoleillée. Saturne et Mars, influençant votre signe, vous seront favorables. De même que Vénus, bien placée.</p>

PHARMACIES DE GARDE

Samedi 3 avril Au
Samedi 10 avril 2021

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ◊Salbaz ◊Liberté ◊Koirà Tégui ◊Centre Aéré BCEAO ◊ChourAllah ◊Sira ◊Bobiel ◊Cité Chinoise ◊Recasement ◊Avenir ◊Lazaret ◊Nyamey Nyala ◊3 Aout ◊Deyzeibon ◊El Nasr ◊Arewa | <ul style="list-style-type: none"> ◊Dom ◊Arènes ◊Temple ◊Carrefour 6^{ème} ◊Cité BCEAO ◊Moaga ◊Losso Goungou ◊Poste ◊Alforma ◊Populaire Taladjé ◊Route Torodi ◊Kirkissoye ◊Escadrille ◊Tourakou ◊Pop. Hôpital (sauf les dimanches) |
|--|---|

NUMEROS UTILES

- Renseignements : 12
 Réclamations: 13
 SAMU: 15
 Police Secours: 17
 Sapeurs Pompiers : 18
 Hôpital : 20 72 22 53
 Médecins de nuit: 20 73 47 37

Reprise du Champion National de Rugby à sept 16 clubs s'engagent pour la conquête du titre national

La Fédération Nigérienne de Rugby a repris le 3 avril dernier le championnat national de rugby à sept sur le terrain annexe du Stade Général Seini Kountché de Niamey. Ce sont au total 16 clubs qui se sont engagés dans cette compétition qui durera 6 jours à savoir du 3 au 10 Avril 2021. Ce tournoi sera mis à profit pour procéder à la sélection de l'équipe nationale en vue de commencer les préparatifs des compétitions internationales.

A l'instar des autres fédérations sportives, la Fédération Nigérienne de Rugby a suspendu ses activités depuis 2020 en raison de la pandémie de la COVID 19. Compte tenu de l'amélioration de la situation et la levée de certaines mesures édictées par les autorités notamment l'autorisation de la reprise des activités sportives, des fédérations sont à pied d'œuvre afin de se mettre à jour. «Nous avons décidé de reprendre le championnat pour permettre aux clubs de renouer avec les compétitions. Ce qui va nous amener de mettre en place une équipe nationale», a déclaré M. Daouda Nouhou président de la Fenirugby.

Il a par ailleurs souligné que le Niger se prépare pour les compétitions internationales. A cet effet, il est important de redoubler d'efforts en vue d'obtenir des résultats probants. M. Daouda Nouhou a indiqué avoir mis à la disposition des clubs des ressources nécessaires dans le cadre de l'organisation de ce championnat pour que les objectifs qu'ils se sont fixés soient atteints. Le président de la FENIRUGBY s'est réjoui de la mobilisation et de l'engagement de différentes parties prenantes au championnat.

Sur un tout autre plan, le Président de la Fenirugby déplore les conditions difficiles dans lesquelles ce championnat vient de reprendre du fait de la persistance de la

COVID-19, ainsi que du manque de soutien du Ministère de tutelle. C'est pourquoi M. Daouda Nouhou a lancé un appel pour un accompagnement de la Fenirugby dans les activités visant à développer et à promouvoir le rugby au Niger.

Pour sa part, le Directeur Technique de la fédération Nigérienne de Rugby, M. Abdoulaye Yacouba a saisi cette occasion, pour apprécier le niveau technique des joueurs.

Cette compétition est mise à profit par la direction technique afin de jauger le niveau technique des joueurs, car à l'issue de ce championnat une équipe nationale sera mise en place.

«C'est aussi l'occasion pour nous de mieux comprendre le niveau de jeu des différents clubs en vue de connaître les besoins pour apporter des solutions appropriées. Après l'analyse de cette première journée, le niveau est vraiment très bas. Cela est dû à la suspension des activités en raison de la COVID», a-t-il déclaré. M. Abdoulaye a rap-



M. Daouda Nouhou

pelé que le championnat va se tenir en dix journées en aller-retour.

● Ali Maman

Ligue des Champions :

Le Real Madrid domine un Liverpool dépassé, doublé de Vinicius

Le Real Madrid a pris une belle option sur les demi-finales de Ligue des Champions mardi soir en quart de finale aller de la compétition face à Liverpool. A domicile, les Madrilènes se sont imposés 3-1 grâce à des buts de Vinicius (27e et 65e) et Marco Asensio (36e) tandis que Mohamed Salah (51e) a permis aux Reds de garder espoir en marquant un but crucial en déplacement.

Le grand soir de Vinicius

En difficulté pour défendre son titre en Liga (3e) et éliminé de toutes les autres compétitions, le Real Madrid a montré sa domination dans LA compétition fétiche de son entraîneur : malgré les embûches, Zidane

a encore réussi à remobiliser son équipe pour son 50e match de Ligue des champions sur le banc merengue.

Les Madrilènes sont bien rentrés dans la rencontre, profitant de la mollesse défensive et des multiples erreurs individuelles commises par le rideau rouge... même si leurs propres carences défensives se faisaient déjà sentir avant la pause.

Mais les deux buts coup sur coup ont momentanément dissimulé cette perméabilité : c'est le 23e match de la phase éliminatoire de C1 consécutif où le Real Madrid marque au moins un but (depuis 2016), la meilleure série de l'histoire de la compétition.

Et Vinicius, souvent décrié pour son manque d'efficacité et de clairvoyance à

l'approche de la surface, a prouvé avec ce doublé qu'il a bien sa place dans le onze prestigieux de Zidane.

Klopp, l'aveu d'échec

Côté Liverpool, ce lourd revers est un terrible aveu d'échec pour l'emblème Klopp, qui s'incline encore face à Zidane après la finale de C1 perdue 3-1 le 26 mai 2018 à Kiev.

Le technicien allemand, qui avait décidé d'aligner Naby Keïta à la place de Thiago Alcántara au milieu de terrain, a confessé son erreur tactique juste avant la pause, en faisant sortir l'international guinéen pour faire entrer l'international espagnol (42e).

rtbf.be

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@tntnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86

Rédacteur en chef : Siradji Sanda

Rédacteur en chef Adjt : Souley Moutari

Secrétaire de Rédaction : Zabeirou Moussa

Rédacteur en chef en ligne : Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur: MAHAMANE HADI : 20 73 99 87

Réd. Chef informatique : Inoussa Oumarou

Réd. Chef informatique adjt: Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur: Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43

Chef service Communiqué et Pub : Mme Wata Fassouma

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur: MOROU HAMADOU 20 73 99 85

Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP

Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISES

du



HORIZONTALEMENT

1. Regarder attentivement et avec admiration ;
2. Dedans - formation militaire ;
3. Chrétien d'Égypte - Parti politique ;
4. Service qui recrute des taupes à tous niveaux - Consonne double ;
5. Vainqueur du géant Goliath - Protège le doigt de la couturière ;
6. Négation - Ebahis ;
7. Sujet philosophique - Parti-Etat de l'ex-URSS ;
8. Courroie- Onze romains ;
9. Parcourues - Finissent par peser ;
10. Manière de parler.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

1. Soubriquet pour une Volkswagen ;
2. Sont dans le coin - De mêmes valeurs ;
3. Nouvelle vision pour le développement économique de l'Afrique - L'éditeur de votre journal ;
4. Explosif - Manillon - En tête de l'Etat hébreu ;
5. Désirée ;
6. Propulsé- Abri pour volatile - Coupé court ;
7. Parti politique - Détriments (Aux...) ;
8. Revêtement de plancher- Percus au centre - Condition ;
9. Lettres d'étude - Premier pair ;
10. Réponse violente des forces de l'ordre devant une manifestation ;

numéro précédent

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	I	S	S	U	A	S	I	O	N
2	E	S	T		P	N	D	S		E
3	S	S		T	R	A	F	I	C	S
4	E		U	T	S		D	A	T	
5	S	A		C	P		F	O	F	O
6	P	I	C		L	I	V	R	E	R
7	E	D	I	T		O	V	E		I
8	R	E		A	U		A		S	E
9	E	R	R	O	N	E		D	O	N
10	R	A	I	N	E	T	T	E	S	